FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
PAYS DE LA LOIRE

Corps Arbitral PDL

FORMATION ARBITRE REGIONAL

Route, Cyclo-Cross, Piste

GENERALITES DE L'ARBITRAGE

1 - Pour être arbitre:

. avoir 18 ans dans l'année et être licencié
. avoir 16 ans pour être « Jeune arbitre » stagiaire

2 - Les différents arbitres:

. Les arbitres école de vélo
. Les arbitres club
. Les arbitres régionaux
. Les arbitres nationaux
. Les arbitres nationaux élites, commissaires nationaux élites
. Les arbitres internationaux, commissaires internationaux

3 - Les chronométreurs

. Régionaux (il faut être au moins arbitre régional)
. Fédéraux (il faut être au moins arbitre national et chronométreur régional)

DEONTOLOGIE DE LA FONCTION ARBITRALE

Dans tous les cas, l'arbitre doit :

⇨ **Intégrité** : respect de la neutralité et de l'équité

⇨ **Compétence** :

- Connaissance du règlement et des rouages administratifs.
- Mise en place d'une structure de contrôle rigoureuse et chronologique suivant le type de course

⇨ **Sang froid** : garder son calme, inspirer le respect et la fermeté en sauvegardant l'équité et l'image du cyclisme

⇨ **Courtoisie** : établir le dialogue pour s'informer, conseiller, prévenir et en dernier sanctionner en sensibilisant sur l'utilité commune de la réglementation

⇨ Tenue officielle FFC et signe distinctif

➢ ***Ne pas perdre de vue que l'intérêt majeur reste celui de faire pratiquer un sport***

LE REGLEMENT FFC

En tant que futur arbitre régional, voici la liste des titres et chapitres dont il est essentiel d'avoir pris connaissance :

Titre I : Organisation générale du sport cycliste

- chapitre 1 : les licenciés - chapitre 2 : les épreuves
- annexe 4 : règlement des épreuves sur la voie publique

Titre II : Epreuves sur route

- chapitre 0 : les catégories - chapitre 1 : le calendrier
- chapitre 2 : les dispositions générales - chapitre 3 : les épreuves d'une journée
- chapitre 4 : les épreuves CLM – chapitre 5 : les épreuves CLM par équipes

Titre III : La piste

Titre V : Le cyclo-cross

Titre X : L'équipement

Titre XII: Le règlement disciplinaire

Titre XIV : Règlement relatif à la lutte contre le dopage

N'oubliez pas que de par votre fonction d'arbitre, vos collègues de clubs considéreront toujours que vous pouvez répondre a à leurs questions au sujet de la réglementation : il est inutile de la connaître par cœur, mais vous devez pouvoir retrouver facilement les informations, les expliquer de manière fiable et maîtriser l'esprit des articles afin d'en limiter toute interpretation ou détournement.

LE REGLEMENT FFC

La numérotation dans la réglementation :

Exemple :

N° du titre = Titre 2 = Route

N° de l'article dans le chapitre

Art 2.2.11

N° du chapitre dans le titre

REGLES ADMINISTRATIVES

Les épreuves régionales doivent être inscrites au calendrier régional.

Pour que ces épreuves soient prises en compte par le comité régional, il faut lui faire parvenir les documents suivants:

- Détails d'organisation pour l'insertion au journal « Pays de la Loire »
- Le règlement des droits d'organisation et des prix de l'épreuve

ATTENTION : Détails d'organisation non parvenus dans les délais pour parution dans le « Pays de la Loire Cyclisme » = pénalité administrative de 20 €

L'autorisation Préfectorale ou Municipale (si l'épreuve se déroule sur le territoire d'une seule commune).
Chaque déclaration d'organisation doit être déposée en Préfecture ou Sous-Préfecture au moins 2 mois avant la date d'organisation pour une épreuve se disputant sur un seul département et au moins 3 mois dans le cas d'une épreuve traversant plusieurs départements.
Selon la loi, en tout état de cause, **il ne peut y avoir de départ donné sans l'autorisation Préfectorale et /ou Municipale, ni l'attestation d'assurance**.
Ceci relève de la responsabilité de l'organisateur et **doit être vérifié par les arbitres**.

Les catégories:

Minimes: 13 – 14 ans Distance maxi autorisée: 40km
Cadets: 15 – 16 ans Distance maxi autorisée: 80km
Juniors: 17 – 18 ans Distance maxi autorisée: 130km
Espoirs: 19 – 20 – 21 – 22 ans Distance max : en fonction du niveau de l'épreuve

DEVELOPPEMENTS MAXIMUM AUTORISES			
Catégorie	Route	Epreuves	Piste
Minimes garçons	7,01	Dans toutes les épreuves	6,71
Minimes filles	7,01	Dans les épreuves minimes filles seules	6,71
	7,62	Dans les épreuves cadettes	7,01
	7,01	Dans les épreuves minimes garçons	6,71
	7,01	Ecole de cyclisme	6,71
Cadets	7,62	Dans toutes les épreuves	7,01
Cadettes	7,62	Dans les épreuves cadettes seules	7,01
	7,62	Dans les épreuves cadets	7,01
	7,62	Dans les épreuves minimes filles	7,01
	7,01	Dans les épreuves minimes garçons	6,71
Juniors hommes	libre	Dans les épreuves juniors hommes seuls	libre
	libre	Dans les épreuves de 17 ans et plus	libre
Juniors dames	libre	Dans les épreuves juniors dames seules	libre
	7,62	Dans les épreuves cadets	
	libre	Epreuves de 17 ans et plus	libre
	libre	Epreuves avec juniors hommes	libre

Pour les épreuves JUN disputées en France en 2020 sous l'égide de l'UCI, le développement restera à 7,93 m.

INSTALLATIONS ET MOYENS TECHNIQUES

L'organisateur doit prévoir:

- Les installations départ et arrivée
- Podium pour les officiels
- Barrières de protection pour le public
- Banderole départ, arrivée
- Sonorisation
- Local pour les formalités des officiels
- Local pour le contrôle antidopage

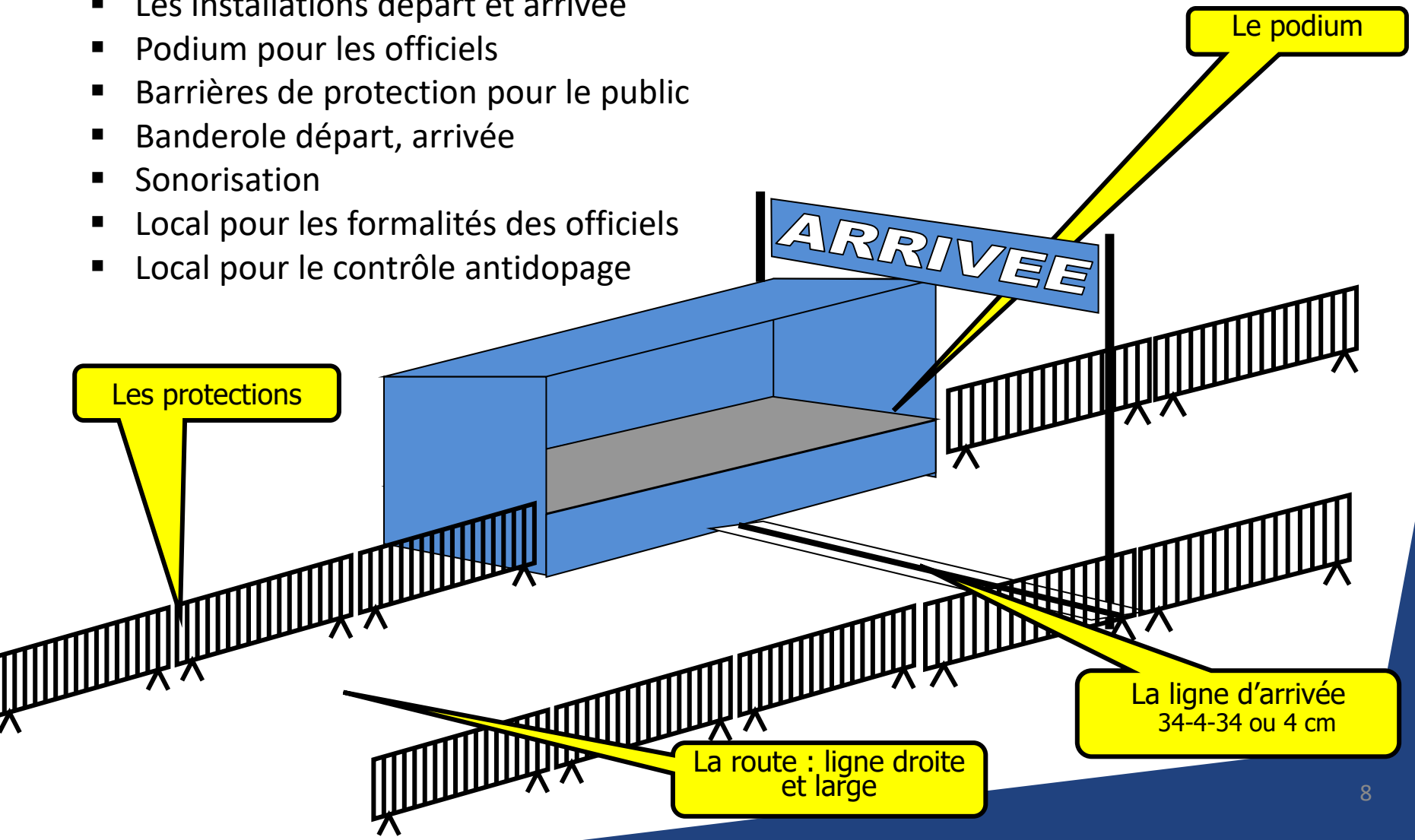

Les véhicules

Dans toutes les épreuves, une voiture d'ouverture avec « attention course cycliste » et un gyrophare rouge uniquement ou gyrophare orange et drapeau rouge.

Le nombre et la présence des véhicules ci-dessous seront adaptés en fonction du type d'épreuve (petit circuit, grand circuit, en ligne ….)

- Voitures arbitres
- Ambulance et assistance médicale (médecin, secouristes)
- Camion balai (fin de course), et un gyrophare vert ou un gyrophare orange et drapeau vert
- Motos: arbitres, ardoisier, information (suivant l'importance de la course)
- Voitures dépannage neutre et d'équipes

Tous les conducteurs à l'échelon course doivent être licenciés.

La voiture ouvreuse

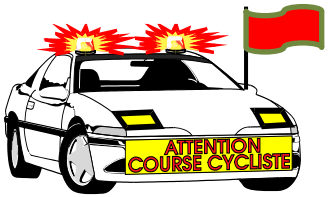

Les motos

- sécurité
- info
- ardoisier

Le(s) véhicule(s) de dépannage

La voiture balai

Les secours

La voiture arbitre

Les signaleurs

Pour la protection des coureurs et du public, l'organisateur doit également prévoir:

- **Des signaleurs à poste fixe ou mobile** suivant les carrefours et passages dangereux
- **Des motos sécurité** suivant type d'épreuve

Voir dans le règlement FFC en annexe du titre I. « Organisation générale du sport cycliste » toutes les obligations que doit mettre en œuvre l'organisation.

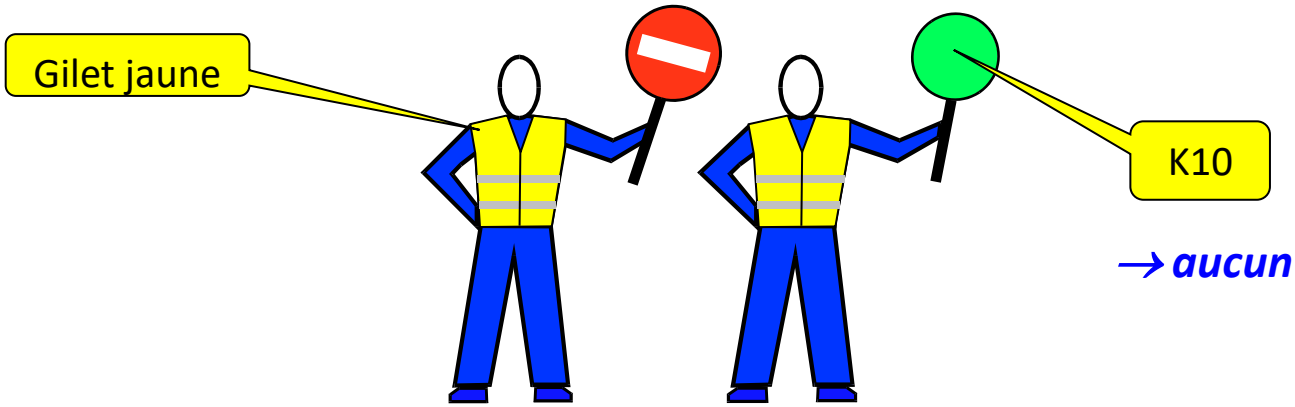

→ ***aucun rôle de police***

- être en possession de l'arrêté préfectoral et/ou municipal
- avertir du passage de la course aux usagers de la route
- stopper momentanément la circulation
- Être majeur et en possession du permis de conduire

ENGAGEMENTS

- **Le club pour les courses d'un jour,** doit saisir les engagements de ses coureurs sur le site de la FFC.
- **Le club organisateu**r imprime la feuille d'émargement à partir de la liste des engagés sur le site FFC une fois les inscriptions closes, et met le jour de la course celle-ci à disposition des arbitres pour le contrôle des licences et la remise des dossards.
- **L'engagement sur place est autorisé et son prix majoré** suivant les catégories et en fonction du règlement FFC ainsi que de la politique tarifaire de chaque région. La majoration est de 2 € (tarif unique et obligatoire sauf pour les courses Pass'Cyclisme).

Nota: Quelle que soit la région, l'arbitre doit bien comprendre le système de règlement des frais d'engagements (états de reversement), car le jour de la course, il va devoir aider l'organisateur à faire le bilan des engagements, afin que le comité régional soit réglé en soustraction de tout engagement dû.

ÉTAT D'ENGAGEMENTS
ET DE REVERSEMENT ROUTE 2019

Nombre total sur place

Nombre total par Internet

A retourner AVANT LE
Comité Régional de Cyclisme des Pays de la Loire
8 rue des Orfèvres - BP 10008 - 44840 LES SORINIERES
Tél. 02.40.47.73.28 - E.mail : pdl-cyclisme@wanadoo.fr

Organisateur	
esponsable	Téléphone :
Da e	
Lieu de l'é	
Catégorie de l'épr	
Nom de l'Arbitre chargé à la régularité des engagements	

Catégorie d'épreuve : 1-2 ☐ 1-2-3 + J ☐ 2-3 + J ☐ 3 + J ☐ Juniors ☐ Femmes Sen-Jun ☐

Montant de l'engagement :

Nombre d'engagés par internet :
Nombre d'engagés sur place :

Nombre total d'engagés :

Nombre de partants :

Nombre total d'engagés Internet + sur place

Nombre total de partants = Internet + sur place moins non partants

Catégorie d'épreuve : Cadets ☐ Minimes ☐ Femmes Cad-Min ☐

Montant de l'engagement :

Rechercher le tarif appliqué dans le journal Pays de la Loire

engagés par internet :
engagés sur place :

Nombre total d'engagés :

Nombre de partants :

Nombre de carte à la journée (uniquement pour les Pass'cyclisme)

Catégorie d'épreuve : Départementale ☐

Montant de l'engagement :

Nombre d'engagés par internet :
Nombre d'engagés sur place (y compris carte à la journée) :

Nombre total d'engagés :

Nombre de partants :

Nombre de cartes à la journée :

Signature de l'arbitre

VENDÉE

Dimanche 3 Mars

N° 5285020001 LE CHATEAU D'OLONNE, 03/03/19, Les Sables Vendée Cyclisme ; Interr. 2-3 + J, 12 tours de 8,600 km soit 103,200 km, Dossards : 13 H 30 Face au podium, rue de la Caraudière, Départ : 14 H 30, Grille : 305 € 20 prix, Engagement par internet, Tarif : 10 €, Rens. Madame Nauleau Chantal, Tél. 02.51.32.65.82, E-mail : nauleauchantal@orange.fr

N° 5285083039 AIZENAY, 03/03/19, Aizenay Vélos Sports ; Interr. Minimes, 4 tours de 7,400 km soit 29,600 km, Dossards : 14 H 45 Route de Maché, Départ : 15 H 30, Engagement par internet, Tarif : 7 €, Rens. Monsieur Huchet Alban, Tél. 06.09.96.86.70 E-mail : aizenay.velos.sports@gmail.com

ORGANISATION DU CONTRÔLE SPORTIF

- **Préparation avant l'épreuve:**

L'arbitre doit s'informer en temps utile du type d'épreuve, lieu et horaires de départ sur laquelle il est désigné à l'aide de tous moyens et en particulier:

- Le journal « Pays de la Loire Cycliste »
- Le site internet du Comité Régional
- En contactant l'organisateur dans la semaine précédant la course (impératif également pour des raisons de politesse)
- Le règlement particulier de l'épreuve s'il y a lieu

Sur le lieu de l'épreuve

Se rendre sur le lieu de la course **1H30** avant le départ pour prendre contact avec l'organisation et les autres arbitres

- Demander le dossier de chaque épreuve qui doit comporter:
  - l'arrêté préfectoral et/ou municipal
  - l'assurance de l'épreuve
  - la liste des véhicules suiveurs
  - la fiche d'appréciation
  - l'état de résultat
  - l'état de reversement
- - l'état des primes

- Vérifier que toutes les modalités d'organisation sont remplies pour le bon fonctionnement du collège des arbitres et le bon déroulement de l'épreuve
- Répartir les tâches pour le contrôle des licences
- Récupérer la liste définitive des partants

Le départ

- Le regroupement des coureurs s'effectuera dans une zone d'attente avant la ligne
- Pour les minimes, minimes dames femmes, cadets, cadettes, contrôle éventuel des développements.
- L'appel des coureurs dans l'ordre des dossards sous le contrôle des arbitres qui vérifieront le port du casque et le positionnement des dossards.
- Rappel des consignes de sécurité et de respect de l'environnement
- Respect du code de la route et obligation de n'utiliser que la moitié droite de la chaussée.
- Faciliter le passage des motos et des voitures
- Prendre les ilots directionnels et giratoires par la droite, etc…

L'organisateur ne donnera le départ qu'après s'être assuré que la sécurité de tous les carrefours est assurée.

CONTRÔLE DES LICENCES

Le numéro de licence FFC est composé de onze caractères, il est établi comme suit:

- Code comité régional: **52** (Pays de la Loire – abréviation PDLL)
- Département d'appartenance du club: **44** (Loire Atlantique)
- Identifiant du club au sein du comité: **221** (club neutre des Pays de la Loire)
- Numéro du licencié dans le club: **0509**

Le numéro UCI-ID est composé de 11 caractères

Poste de contrôle:

Suivant le nombre de coureurs 1 ou 2 postes de remise des dossards

Exiger la licence en version papier ou dématérialisée pour contrôler:

- L'identité et le n° de la licence
- La catégorie dans la discipline concernée
- La date de naissance
- Le club
- Les coureurs étrangers doivent avoir **l'autorisation de leur Fédération et de la FFC**, possibilité de vérifier sur le site de la FFC.

Numéro de licence

52 : Code région
44 : Code département
221 : Code club
0508 : N° du licencié dans le club

Code UCI

Catégorie licence

Certificat médical

LA DIRECTION SPORTIVE

L'émargement

- Chaque coureur, sur présentation de sa licence, doit impérativement signer la feuille d'émargement avant le départ.
- Sous le contrôle d'un arbitre
- Vérifier les licences et contrôler les éléments inscrits sur la feuille d'émargement
- Faire signer la feuille d'émargement (seul le coureur peut signer)
- Enregistrer les engagements sur place et encaisser le droit d'engagement majoré (sauf sur les épreuves Pass'Cyclisme et cas exceptionnels)
- Enregistrer les coureurs excusés et absents
- Faire le bilan des émargements et déterminer le nombre de partants

Feuille d'émargement ESPOIRS-SENIORS PONTCHATEAU 6/1/2018

DOSS.	NOM PRENOM	CLUB	CATEGORIE	LICENCE N°	SIGNATURE
1	GUITTON VALENTIN JOEL	US PONTCHATELAINE	Espoir	52440030122	**Signature**
2	SOURGET VALENTIN	US PONTCHATELAINE	Espoir	52440030352	
3	BRISARD CHRISTIAN	VC CHALLANDAIS	Senior	52850240112	**Excusé**
4	FRADIN ALAIN	VC CHALLANDAIS	Senior	52850240052	
5	GIRAUDET VINCENT	VC CHALLANDAIS	Senior	52850240409	
6	JEANNESSON ARNOLD	VC CHALLANDAIS	Senior	52850240103	**Absent**
7	ROBARD DOMINIQUE	VC CHALLANDAIS	Senior	52850240303	

LA DIRECTION SPORTIVE

Les engagements sur place : des cas exceptionnels

- Tout coureur appartenant au club neutre des Pays-de-la-Loire et ne pouvant donc pas s'engager par internet.
- Tout coureur ayant pris sa licence par internet et n'ayant donc pas de club support pour s'engager par internet.
- Coureur étranger participant à une épreuve.

Dispositif de contrôle pour les circuits de 2 km et moins

- Un véhicule de tête (moto) ouvre la course.
- Un arbitre derrière le peloton (ou sur le podium), relève les lâchés, les abandons etc…
- Une zone de dépannage doit être aménagée et matérialisée par des barrières après la ligne d'arrivée et sous le contrôle d'un arbitre adjoint.
- Le changement de roue est autorisé avec un tour rendu (sauf dans les 5 derniers tours), le coureur doit reprendre la course dans le groupe auquel il appartenait.
- Assistance médicale à poste fixe.

Dispositif de contrôle pour les circuits de plus de 2 à moins de 5 km

- Une voiture de tête ouvrant la course (obligatoire)
- Un arbitre derrière le peloton (obligatoire)
- Un arbitre sur le podium
- Assistance médicale à poste fixe
- Un véhicule balai fermera la course (obligatoire)
- Une zone de dépannage peut être aménagée et matérialisée par des barrières après la ligne d'arrivée et sous le contrôle d'un arbitre adjoint sans tour rendu.

Dispositif de contrôle pour les circuits de plus de 5 km à 12 km

- Une voiture de tête ouvrant la course (obligatoire)
- Une voiture de dépannage neutre à l'avant (pas d'obligation)
- Une voiture arbitre à l'avant de la course (pas d'obligation)
- Une voiture pour le président de jury derrière le peloton (obligatoire)
- Une voiture assistance médicale (à poste fixe)
- Une voiture de dépannage neutre à l'arrière (pas d'obligation)
- Un véhicule balai fermera la course (obligatoire)

Schéma de principe d'une course sur circuit de 2 à 12 km

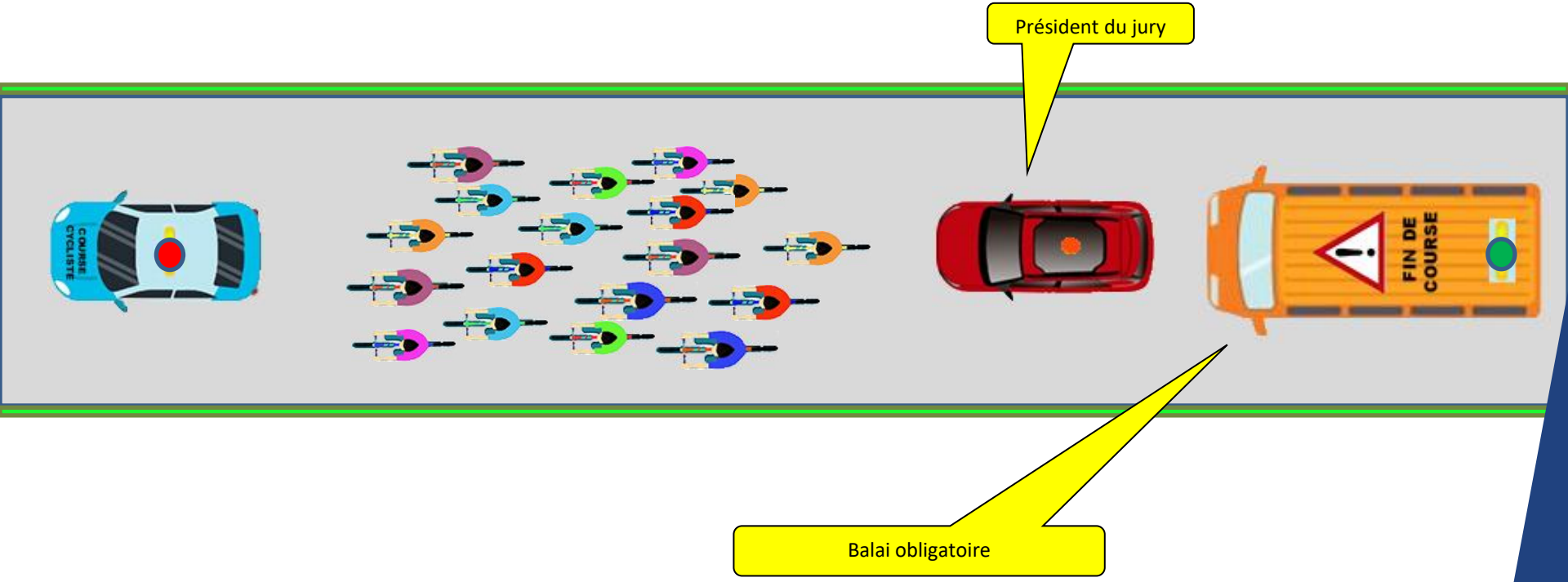

Schéma de principe d'une course sur circuit de 12 à 20 km

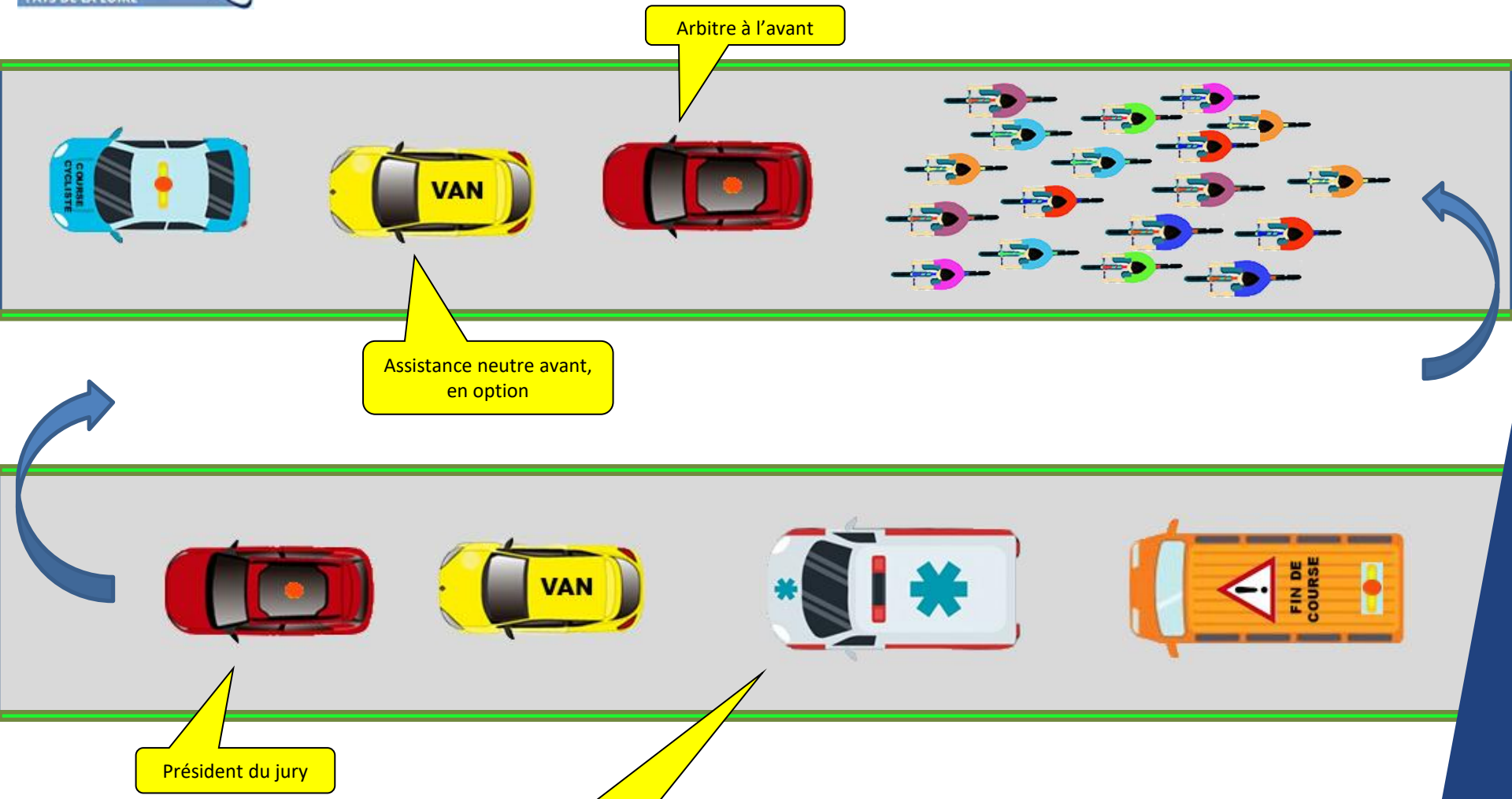

Dispositif pour une course en ligne

A l'avant :

- Une voiture de tête ouvrant la course
- Motos signaleurs
- Voiture de dépannage neutre (2), permet de dépanner les échappés sans avoir à doubler le peloton
- Voiture arbitre avant

A l'arrière, derrière le peloton :

- Voiture du président du jury
- Voiture du médecin
- Voiture de dépannage neutre
- Voitures des directeurs sportifs
- Voiture arbitre arrière
- Ambulance
- Voiture balai

Schéma de principe d'une course en ligne

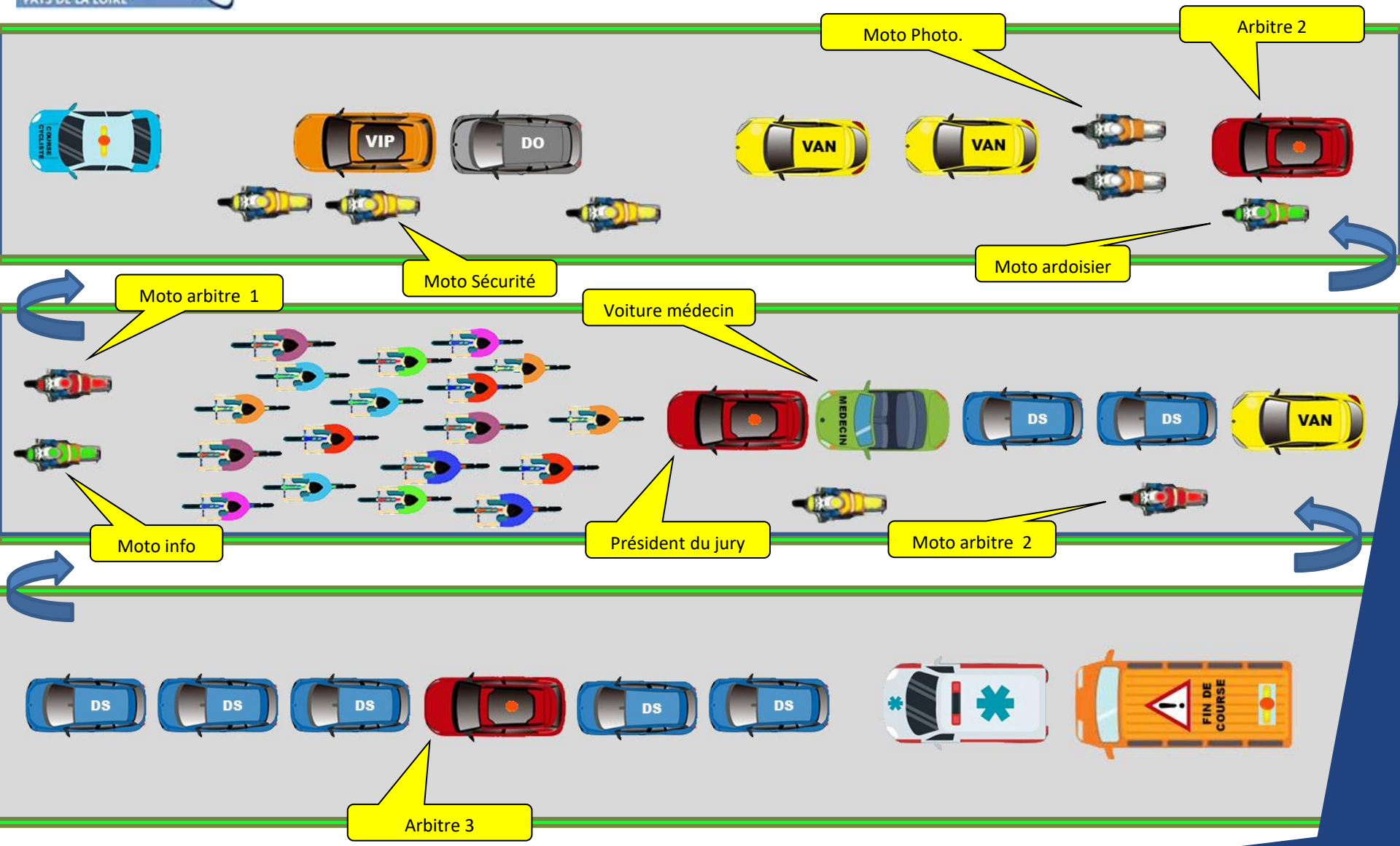

Le collège des arbitres comprend :

- Le président du Jury et 2 arbitres titulaires de course
- Un juge à l'arrivée
- Un ou plusieurs chronométreurs.
- Un ou plusieurs commissaires à Moto
- Un ou plusieurs arbitres complémentaires

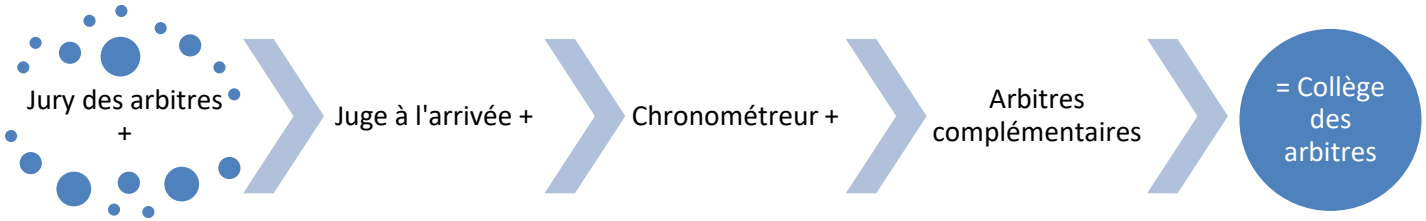

Le jury des arbitres comprend :

- Le président du Jury et 2 arbitres titulaires de course
- Ils assurent la discipline sportive au cours de l'épreuve. Les décisions sont prises par le Président du Jury et les deux arbitres de course titulaires à la majorité ou à l'unanimité.

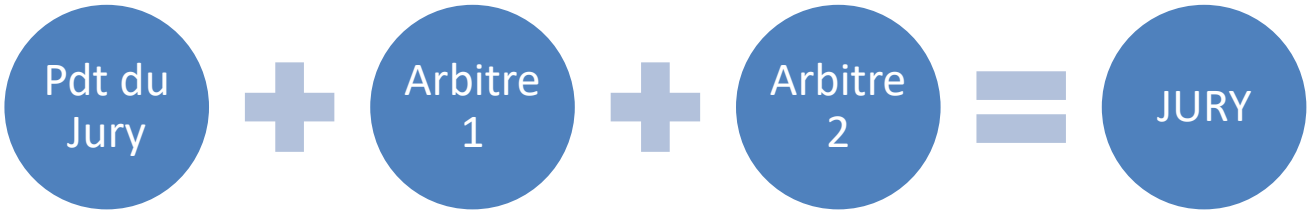

LA DIRECTION SPORTIVE PENDANT L'EPREUVE

Dispositif pour une course en ligne

- **L'arbitre avant**

Il contrôle la tête de course et le mouvement des véhicules, il intervient pour réguler la progression. Il est responsable de la direction course à l'avant pour le positionnement de tous les véhicules et en particulier celui des voitures d'assistance dépannage.

- **Moto info**

Elle informe le directeur de course ou radio-tour de la composition du ou des groupes de coureurs échappés, les écarts, les conditions dans lesquelles la course évolue. Elle peut, lorsque les écarts sont supérieurs à 2mn, faire des « tops » avec une seconde moto info placée devant le peloton ou un autre membre de l'organisation. Elle peut émettre en direct sur radio-tour en accord avec le directeur de course.

- **Moto ardoisier**

Elle informe sur les écarts communiqués par la moto info entre les différents groupes en se laissant glisser pour renseigner les coureurs jusqu'à la tête du peloton. Elle peut travailler avec la moto info pour les écarts lorsque les groupes sont nombreux. Lorsque les échappés et les poursuivants sont à vue ou que les écarts sont inférieurs à 20 secondes, l'information des coureurs est inutile. Dans les 5 derniers km, en cas d'écart inférieur à 30 secondes, elle n'a aucune utilité et doit rejoindre l'arrivée.

- **Voitures de dépannage neutre**

Leurs positions sont fixées par les arbitres. Elles sont normalement trois, deux à l'avant et une à l'arrière dans la file de voitures des D.S, à disposition du directeur de course, mais selon les épreuves et la présence ou non de DS le positionnement peut être différent. Elles doivent disposer de roues et d'un mécano compétent, de bouteilles d'eau de ½ litre bouchées d'origine pour ravitailler les échappés en attendant la montée de leur DS. Pour certaines épreuves le concours de motos dépannage ou fraîcheur peut être judicieux.

- **Le PJ et l'arbitre arrière**

Le PJ se trouve derrière le groupe principal (pas forcément le peloton) ayant le plus grand nombre de coureurs, donc celui le plus important en fonction de la tête de course. Il a la responsabilité de la direction sportive. Il assure avec l'arbitre arrière et l'arbitre moto (éventuellement) la régulation des véhicules techniques en fonction des circonstances de course (lâchés, crevaisons, chutes, ravitaillements,….) et les barrages. Il note avec le commissaire arrière tous les faits de course (composition des différents groupes, chutes, abandons, fautes, etc…).

- **Véhicule balai**

Il est le dernier véhicule de la file et prend en charge les coureurs ayant abandonné en récupérant les dossards. Un arbitre complémentaire peut se trouver à son bord, il récupère les dossards des coureurs qui abandonnent et des coureurs attardés à plus de 10 mn du peloton principal après les avoir invité à quitter la course. Il franchit la ligne d'arrivée en dernier et communique au juge à l'arrivée la liste des coureurs ayant abandonné.

Situations de course 1 & 2

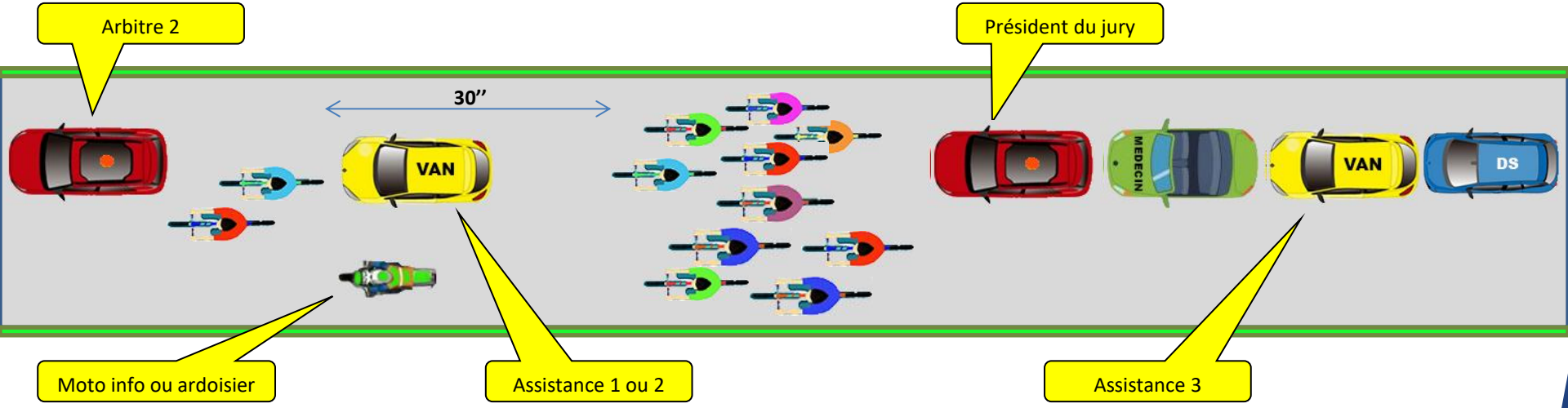

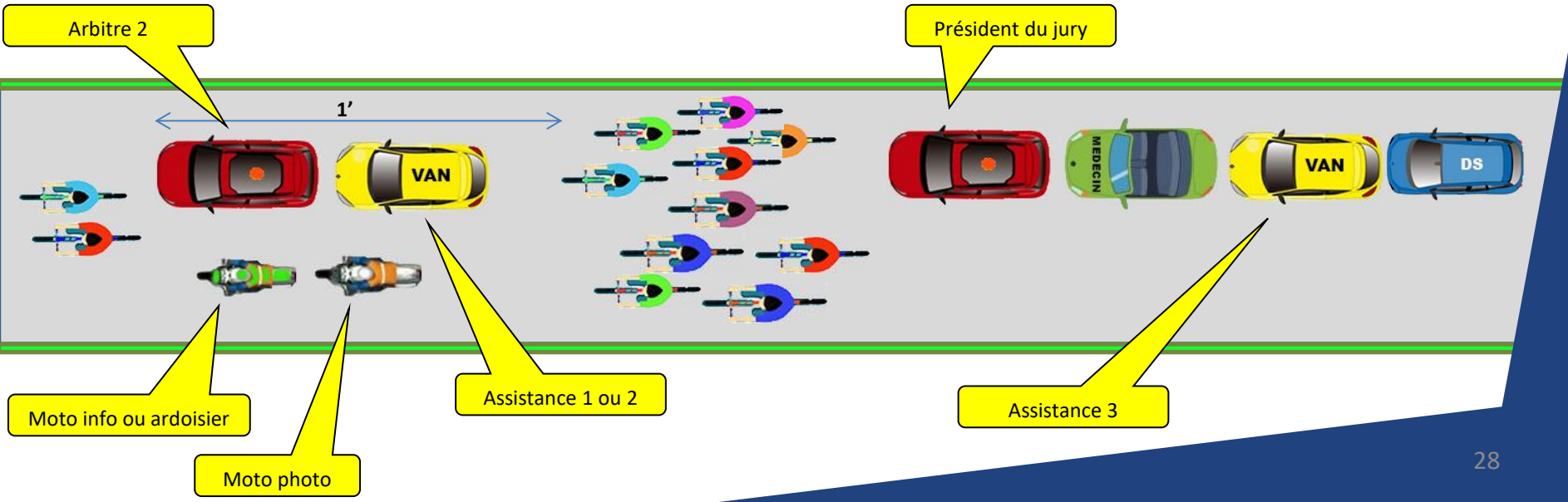

Situations de course 3 & 4

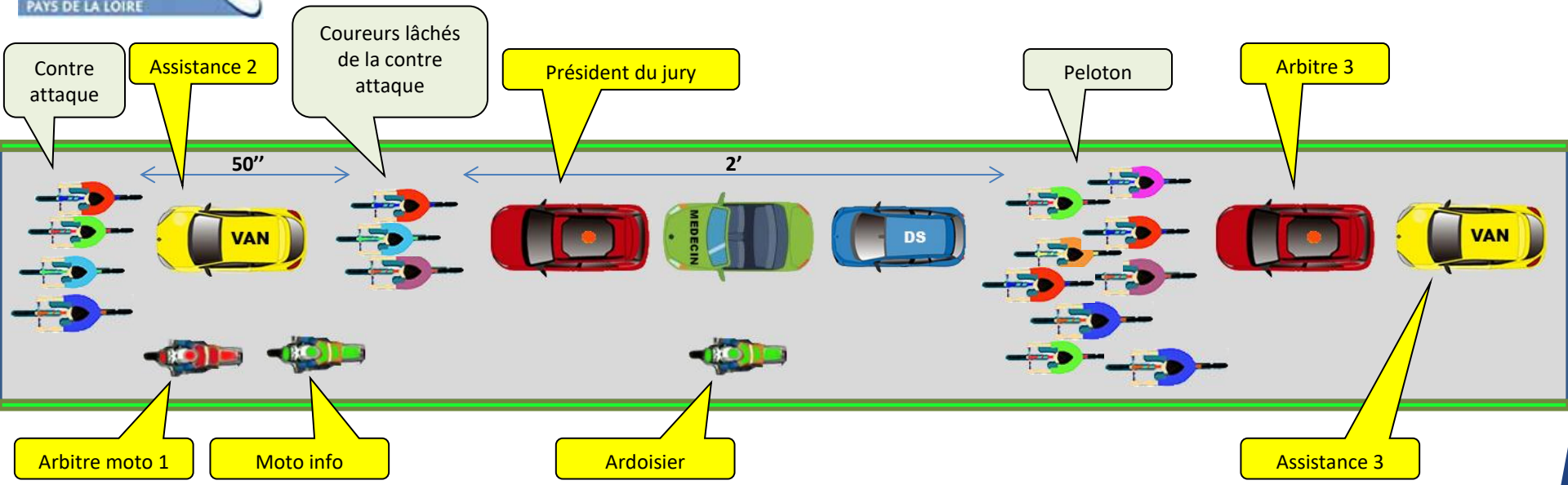

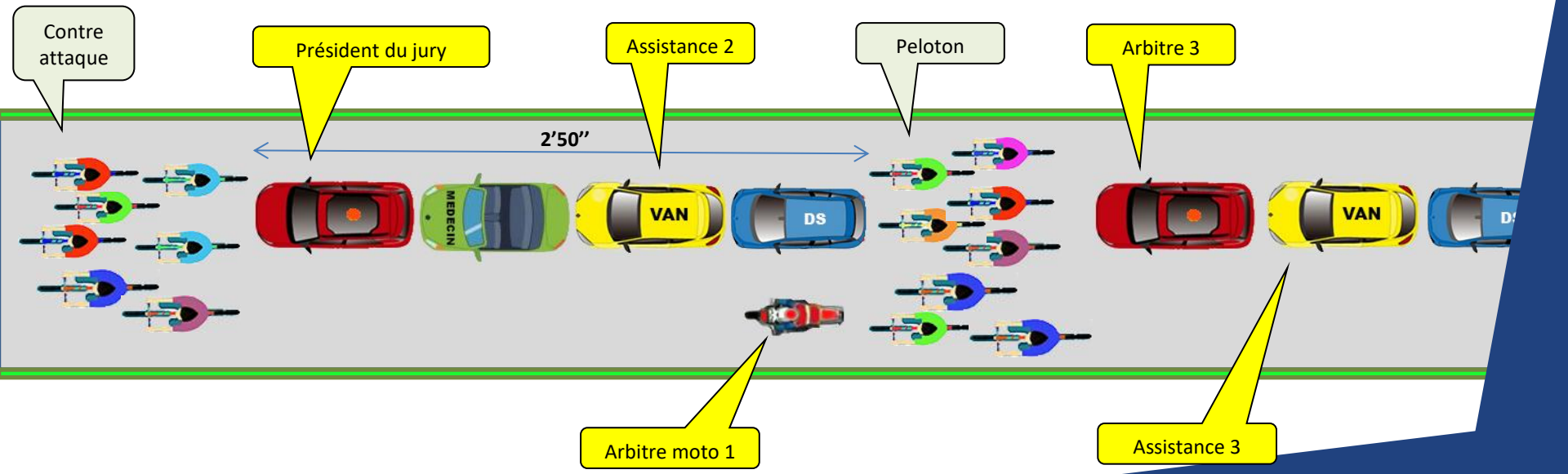

ARRIVEE DE LA COURSE

Le juge à l'arrivée doit:

- Quitter la course suffisamment tôt pour aller juger l'arrivée
- Appeler le plus de coureurs possible, notamment en groupe et continue jusqu'à l'arrivée du dernier coureur et enregistre les temps
- De vérifier la régularité du sprint
- Communiquer rapidement le classement des dix premiers pour le protocole, éventuellement les classements annexes et par équipes.
- Si des moyens vidéo sont mis à sa disposition, il vérifie l'ordre d'arrivée.
- Il est du devoir des autres arbitres de lui fournir la composition des différents groupes.

Exemple d'utilisation de la grille de pointage :

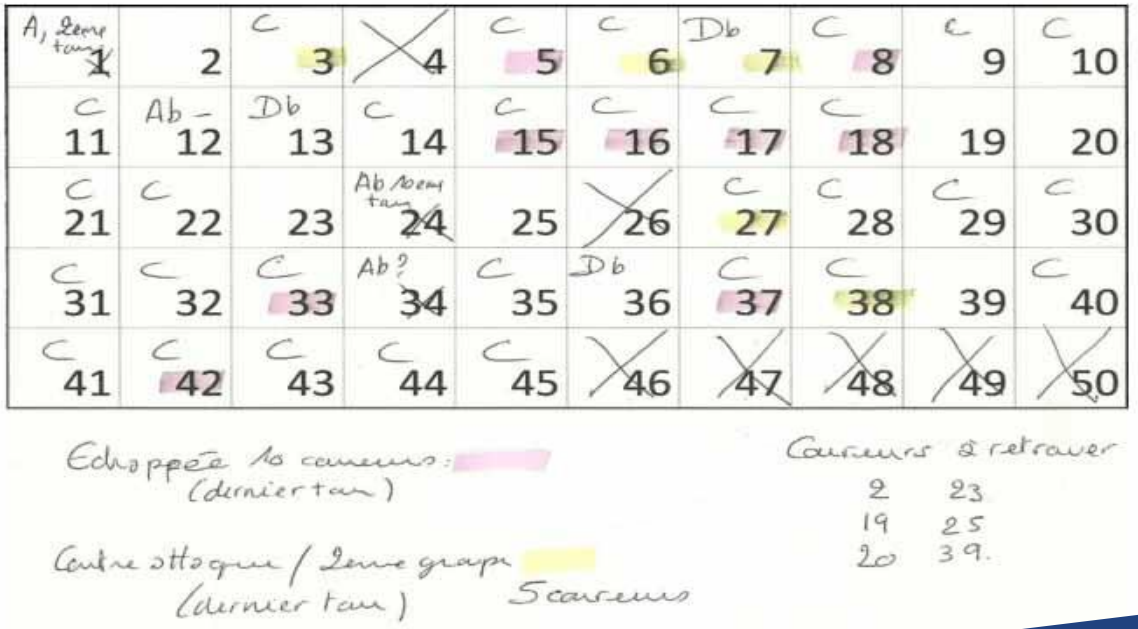

CLASSEMENTS, RESULTATS, DECISIONS

- **Nécessité de se rendre rapidement** avec le collège des arbitres dans le local prévu par l'organisateur pour établir les états de résultats
- **Afficher** le plus rapidement possible le classement pour information.
- **Dans le cas de sanctions**, l'arbitre doit informer rapidement les personnes concernées (coureurs, DS, etc..) du motif de la sanction. Les réclamations verbales sont les seules prises en considération et sont examinées immédiatement par le jury.
- **Les sanctions** (avertissement, amende, rétrogradation, déclassement, mise hors course, pénalités en temps) seront consignées au dos de l'état de résultat.
- **Remplir l'imprimé état de résultats**. L'ensemble des résultats, prix spéciaux, décisions, sanctions, etc… doit être bien détaillé, y compris les coureurs accidentés.

Documents qui doivent accompagner l'état de résultats

- Feuilles d'émargement (engagés internet et sur place)
- Classements complets (général et annexes)
- Fiche d'appréciation/sécurité
- Etat de reversements
- Etats de primes (suivant catégories coureurs)
- Liste des véhicules suiveurs
- Rapport circonstancié ou communiqué (si nécessaire)

COMMENT REMPLIR UN ETAT DE RESULTATS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

ETAT DE RESULTATS ROUTE

*A transmettre dans les 48 heures qui suivent l'épreuve pour **HOMOLOGATION** aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur*

CONTRÔLE MEDICAL ☐ OUI ☐ NON

Date de l'épreuve _____ Titre de l'épreuve : _____

Comité régional : _____ Lieu de l'épreuve _____

Nom de l'organisateur : _____

Catégorie (ou genre) _____

LE COLLEGE DES ARBITRES			
	NOM - Prénom	Comité Régional	Qualification
Président de Jury	NOM de l'ARBITRE DESIGNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Niveau de qualification
Arbitre Titulaire	Arbitre du club de préférence	PAYS-DE-LA-LOIRE	Niveau de qualification
Arbitre Titulaire	Arbitre du club de préférence	PAYS-DE-LA-LOIRE	Niveau de qualification
Juge à l'arrivée	Arbitre du club de préférence	PAYS-DE-LA-LOIRE	Niveau de qualification
Arbitre Moto			
Arbitre Moto			
Arbitre Moto			
Chronométreur			
Chronométreur			
Agent contrôle anti-dopage			

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

ETAT DE RESULTATS ROUTE

*A transmettre dans les 48 heures qui suivent l'épreuve pour **HOMOLOGATION** aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur*

CONTRÔLE MEDICAL ☐ OUI ☐ NON

Date de l'épreuve _____ Titre de l'épreuve : _____

Comité régional : _____ Lieu de l'épreuve _____

Nom de l'organisateur : _____

Catégorie (ou genre) _____

LE COLLEGE DES ARBITRES			
	NOM - Prénom	Comité Régional	Qualification
Président de Jury	NOM de l'ARBITRE DESIGNE	PAYS-DE-LA-LOIRE	Niveau de qualification
Arbitre Titulaire	Arbitre du club de préférence	PAYS-DE-LA-LOIRE	Niveau de qualification
Arbitre Titulaire	Arbitre du club de préférence	PAYS-DE-LA-LOIRE	Niveau de qualification
Juge à l'arrivée	Arbitre du club de préférence	PAYS-DE-LA-LOIRE	Niveau de qualification
Arbitre Moto			
Arbitre Moto			
Arbitre Moto			
Chronométreur			
Chronométreur			
Agent contrôle anti-dopage			

❶ Ne pas oublier d'indiquer s'il y a eu contrôle antidopage ou pas.

❷ Bien renseigner « **l'identité » de l'épreuve : nom de l'épreuve ou n° de référence de l'épreuve** (voir Pays-de-la-Loire Cyclisme)

❸ Nom de l'organisateur et/ou club + CATEGORIE de l'épreuve.

❹ **Le Président de Jury est obligatoirement l'arbitre désigné par la CDCA ou la CRCA.**

❺ Les autres arbitres sont soit :

- les autres arbitres désignés par la CDCA ou la CRCA,
- Les arbitres du club organisateur ou les dirigeants chargés du suivi de la course.

DÉCISIONS PRISES PAR LE JURY DES ARBITRES

NOM - PRÉNOM	N° DE LICENCE	PÉNALITÉ	MOTIF
NOM Prénom du compétiteur	90 90 909 909	10 €	Absent non excusé (Art 12.1.001 & G8)
NOM Prénom du compétiteur	81 81 818 181	35 € et mise hors course	Changement de roue entre coureurs lors d'une épreuve individuelle (Art FFC 12.2.003 & R8)
NOM Prénom du compétiteur	72 72 727 272	150 € et mise hors course Rapport à l'organisme disciplinaire	Comportement dangere d'un responsable d'équip l'échelon course - 2ème infraction (Art FFC 12.2.0 R6
COUREURS ACCIDENTÉS			
NOM Prénom du compétiteur	63 63 636 363	Plaies multiples	Pris en charge par les secouriste
NOM Prénom du compétiteur	54 54 545 454	Perte de connaissance	Transporté au CH par pompiers

Les soussignés, Arbitres de la course et Juge à l'arrivée certifient la sincérité des résultats mentionnés au tableau ci-contre et déclarent que les coureurs ont pris le départ au nombre de :

A, Le,

Signature des 3 arbitres — signature du juge à l'arrivée — Signature du chronométreur

❻ Bien indiquer **le motif** (en recopiant une partie de l'article si nécessaire), **la réglementation prise en compte, l'article et le numéro de référence.**

❼ Bien indiquer **la pénalité infligée** (en tenant compte de la réglementation). **Si un rapport est nécessaire, ou si vous souhaitez saisir la commission régionale de discipline, veillez à indiquer dans cette case « rapport à l'organisme disciplinaire ». Rédigez un rapport factuel (aucun jugement de valeur), précis et argumenté.**

❽ **Indiquer tout incident** (on ne sait jamais…).

❾ **Ne pas oublier d'indiquer le nombre de partants, et de signer.**

EPREUVES CLM INDIVIDUEL OU PAR EQUIPE

La démarche du collège des arbitres est la même que pour les épreuves en ligne, dans sa préparation et son organisation des opérations de départ, par contre l'organisation du contrôle sportif et de la répartition des tâches est évidemment spécifique.

Organisation

- L'aire de départ (avec podium éventuel) doit être aménagée et sécurisée afin d'assurer la protection :
- Du (des) coureurs et du (des) teneurs
- Des chronométreurs et de l'arbitre contrôlant les départs
- De la zone de contrôle des développements (minimes-cadets)
- Du véhicule sonorisé éventuel pour l'appel des coureurs
- L'organisateur doit prévoir des véhicules suiveurs pour l'ensemble des coureurs
- De la zone de contrôle des bicyclettes si utilisation de vélos spécifiques CLM

Contrôle sportif: rappelle des règles du CLM

- Chaque véhicule suiveur doit rester au moins à 10m derrière le coureur ou le dernier coureur (CLM par équipe) avec interdiction de le dépasser, ni venir à sa hauteur.
- Coureur (équipe) rejoint(e) : respect des distances minimales, interdiction à un coureur (équipe) de se mettre dans le sillage de celui (celle) qui le (la) précède sous peine de sanction, pénalité en temps et amende.

- Le véhicule suiveur d'un coureur (équipe) qui va être rejoint (rejointe) doit se placer derrière le véhicule de l'autre concurrent (équipe) dès que la distance séparant les deux coureurs ou équipes est inférieure à 100m.
- Le véhicule suivant le coureur (équipe) qui en rejoint un (une)autre, ne peut s'intercaler que si les deux coureurs sont séparés d'au moins 50 m ou 60 m pour deux équipes.
- Les chronométreurs préparent leurs fiches suivant l'ordre de départ établi par l'organisateur
- Un arbitre pour les opérations de contrôle des licences

Au départ

- Un teneur, obligatoirement le même pour tous les coureurs
- Un chronométreur qui décompte le temps et donne l'ordre de départ
- Avoir toujours au moins deux coureurs en attente

ATTENTION: lorsqu'un coureur est non partant, laisser un « **trou** », **respecter les horaires de départ de chaque coureurs.** Le temps de **tout coureur se présentant en retard au départ sera décompté dès l'heure prévue de son départ.**

Situation ou le coureur bleu rejoint et dépasse le coureur vert

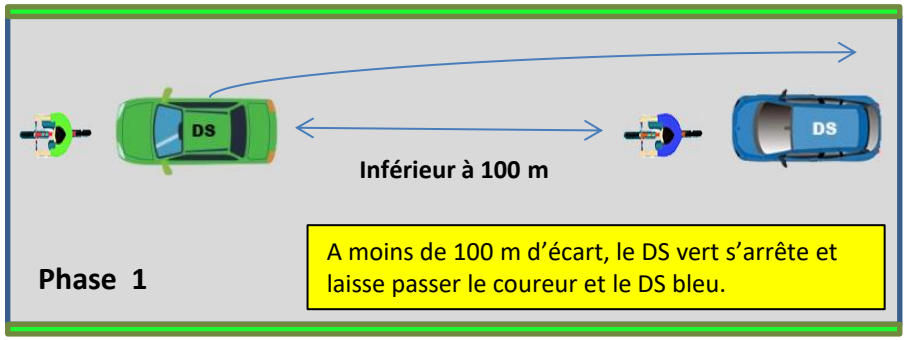

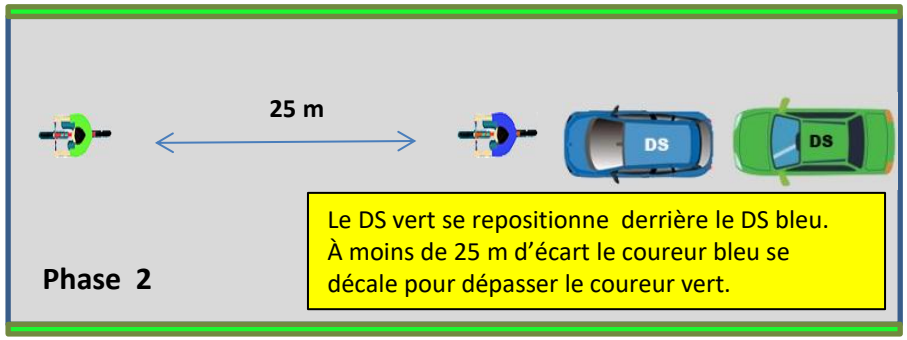

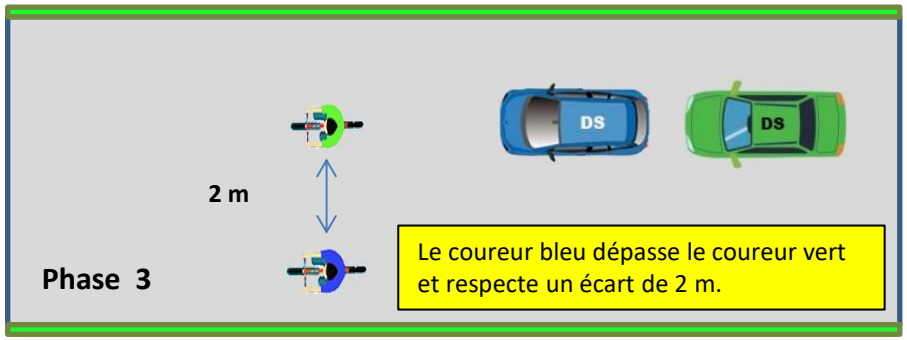

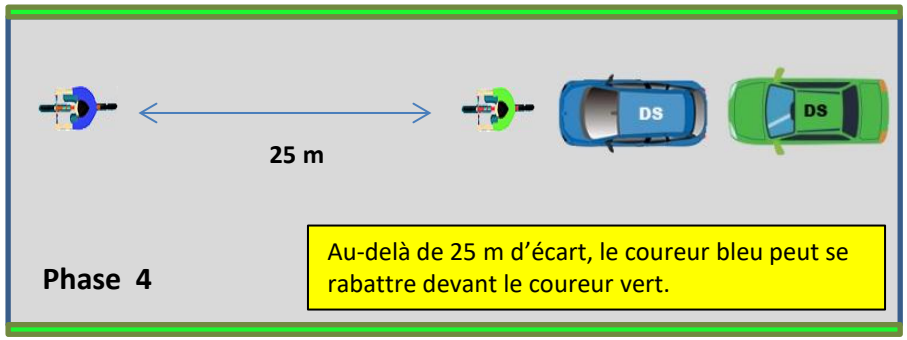

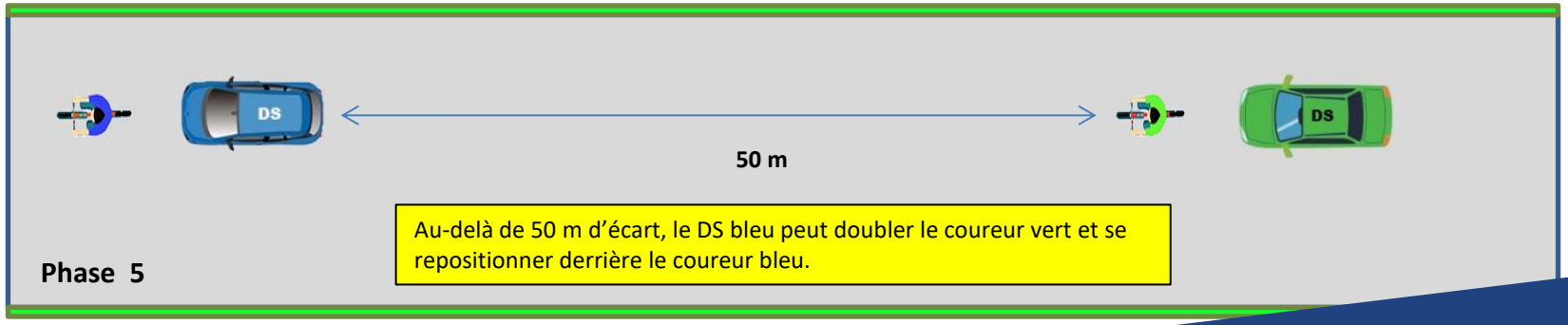

Animation

Les vérifications à faire pour un vélo de CLM sont les suivantes :

Courses : Contre la Montre sur route et piste (Poursuites, kilomètre, 500m)

- vérifier que le guidon utilisé est conforme : les prolongateurs ajoutés) ne dépasse pas 75 cm ou 80 cm avec dérogation (2), verticale passant par l'axe du pédalier .
- vérifier que le cadre s'inscrit dans un «gabarit triangulaire» (1).
- vérifier qu'il n'y a pas de dispositifs comme «écran protecteur», «fuselage» ou «carénage».
- vérifier que le recul de selle n'est pas inférieur à 5 cm ou moins avec dérogation (1)

(1) les cadres et fourches des vélos doivent progressivement être porteur du logo indélébile de labellisation de l'UCI, avec un code pouvant être vérifié sur le site de l'UCI

(2) Dérogation pour les prolongateurs et recul de selle

A partir de janvier 2014, les coureurs peuvent utiliser librement une des deux dérogations sans contrôle de la position pour raison morphologique, soit :

- **les prolongateurs à plus de 75 cm avec maximum à 80cm** par rapport a la verticale de l'axe pedalier. La distance sera prise a l'extremite hors tout des manettes de derailleur tmanuelle, automatique ou electriques) positionnees dans l'alignement des prolongateurs.
  Les reposes coudes ou repose-avants-bras sont autorises sans qu'ils puissent constituer des points d'appuis supplementaires, cela signifie que les avant-bras se **positionnent dans le plan horizontal** durant toute la duree de l'epreuve. La zone de prise en mains est delimitee selon le schema ci-dessus.
- **Le recul de selle peut être à moins de 5 cm à 0 cm maximum par rapport à la verticale de l'axe pédalier**

Pour les coureurs mesurant 190 cm ou plus, la distance horizontale entre les lignes verticales passant par l'axe du boîtier de pédalier et l'extrémité des prolongateurs, tous accessoires compris, peut être prolongée à 85 cm.

Une seule dérogation pour causes morphologiques peut être demandée entre l'avancement du bec de selle ou des prolongateurs selon l'article 10.2.013

LE CYCLO-CROSS

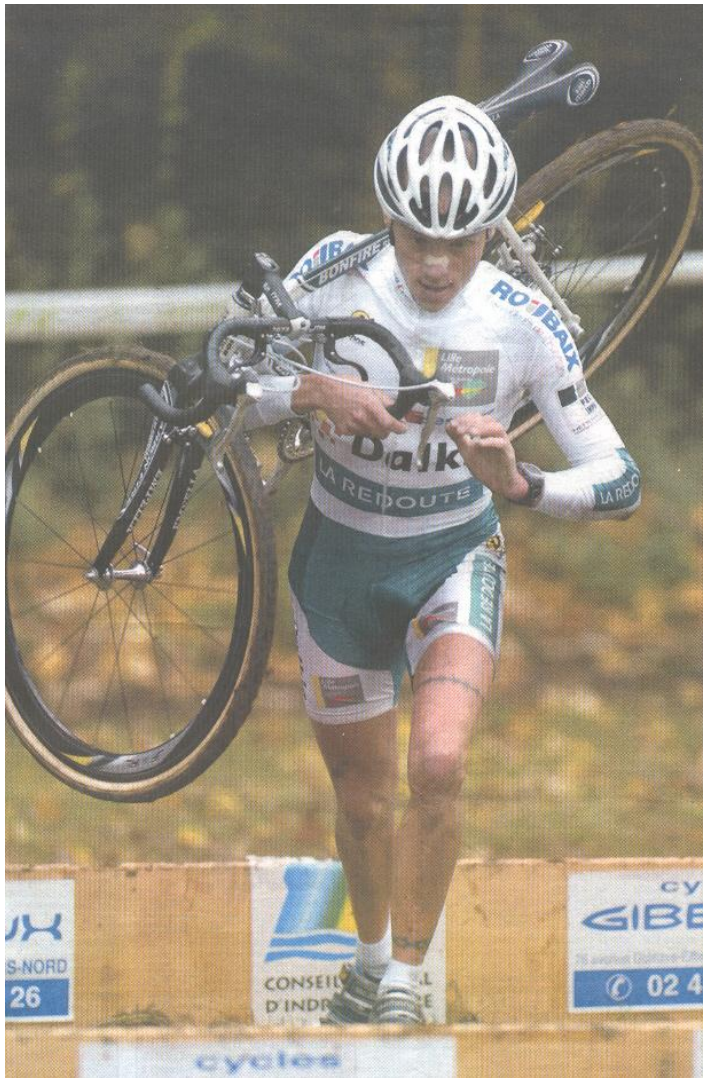

LES DISPOSITIONS TECHNIQUES

Caractéristiques :

- Route + chemin + prairie
- Longueur : (en régional)

1500 m mini - 3500 m maxi

- Privilégier adresse et technicité
- Largeur > 3 m
- Bien délimité
- Bien protégé

Délimitations et protections :

- portion d'arrivée : 200 à 300m bordée de barrières métalliques
- autres portions : piquets de bois + ruban + filets de chantier
  utilisation de supports naturels (talus, arbres, ...)
- protection d'obstacles dangereux : mousse, bottes de paille
- passage de rivière : prévoir 1 passage séparé pour les spectateurs

Le parcours :

- **Le départ**
  - prévoir une largeur suffisante
  - Distance suffisante avant le 1er rétrécissement ou obstacle
- **Les obstacles**
  - **obstacle = de nature à obliger les coureurs à descendre de bicyclette**
  - 6 obstacles artificiels au maximum
  - obstacle artificiel : 2 planches (une seule pour les Minimes), 40cm de haut (20 cm pour les Minimes), sur toute la largeur de la piste, espacées de 4 à 6m maxi
  - **la descente d'escalier est interdite**

DELIMITATIONS ET PROTECTIONS

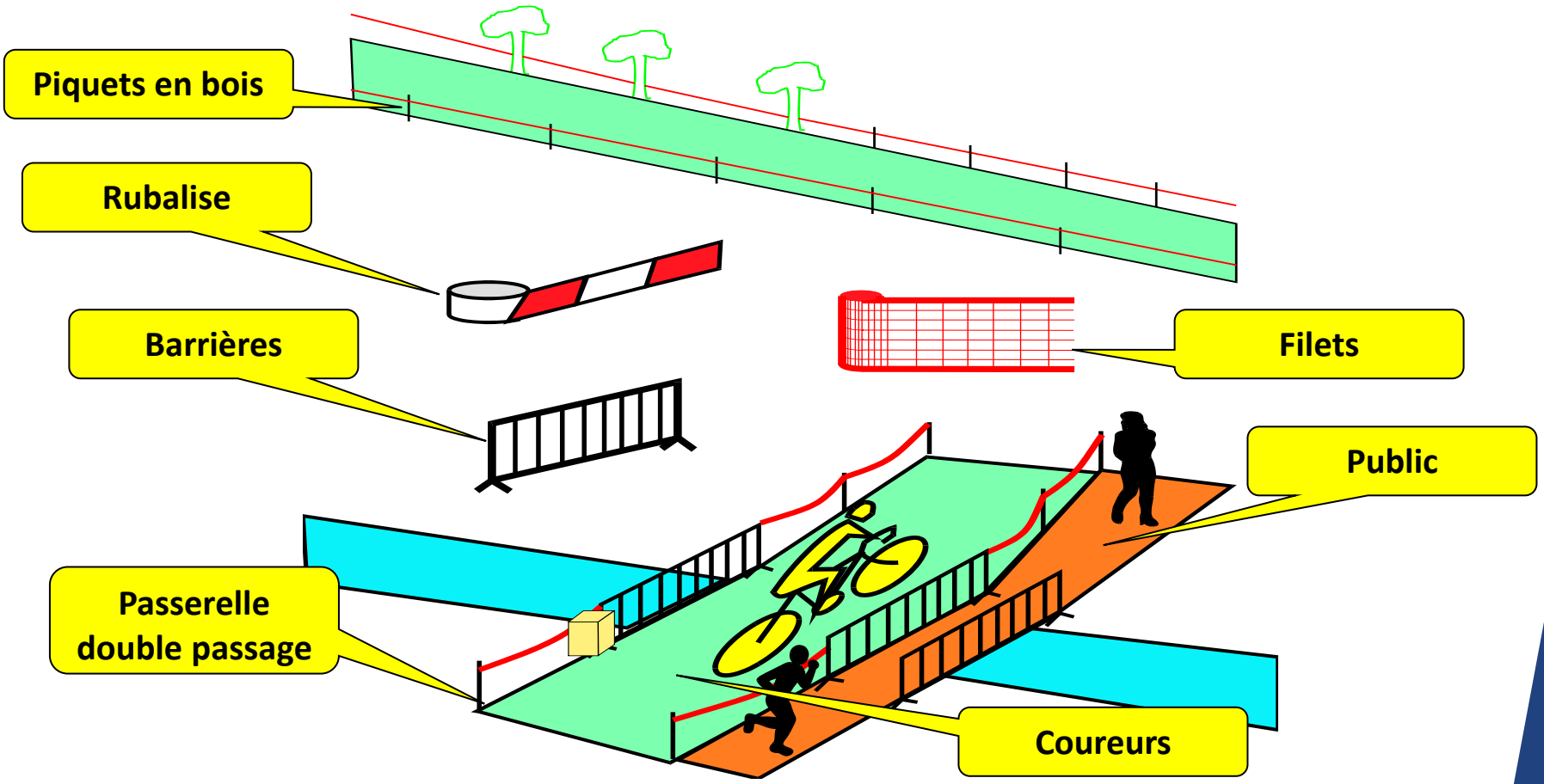

LE PARCOURS

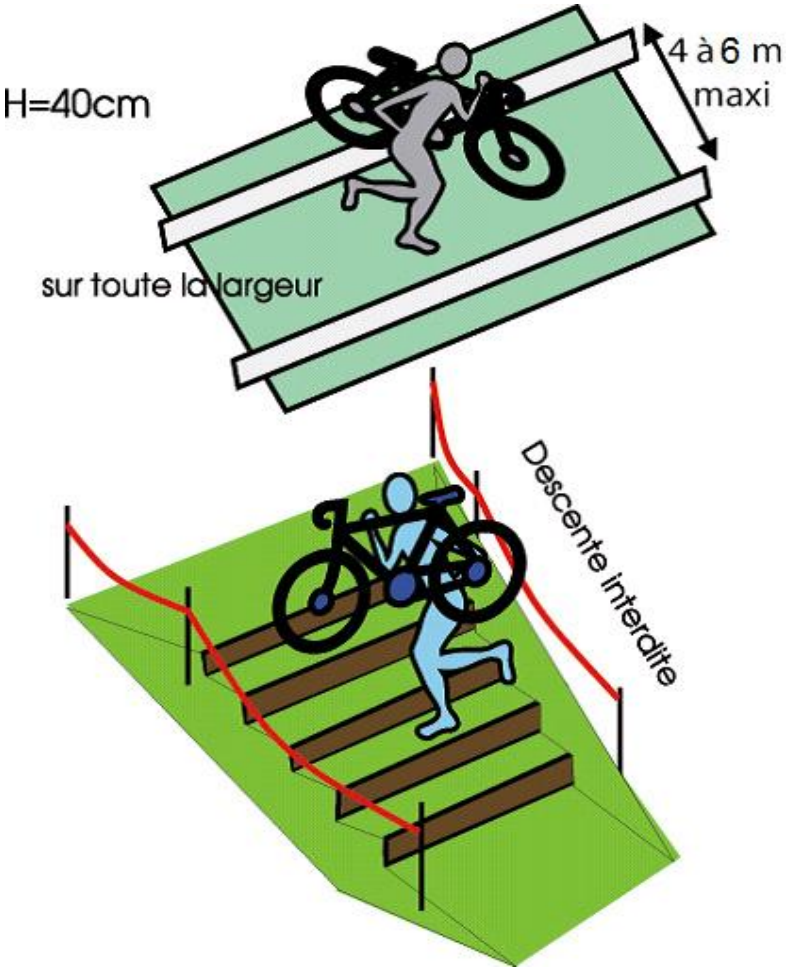

Minimes : une seule planche. H = 20 cm

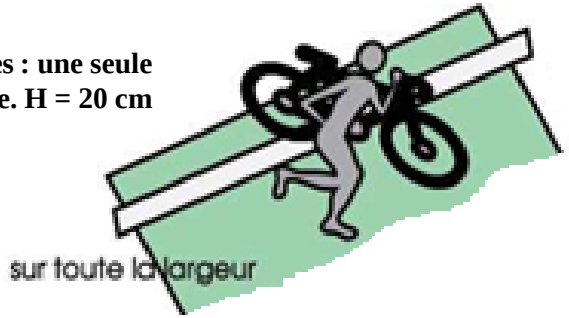

LE DEPART

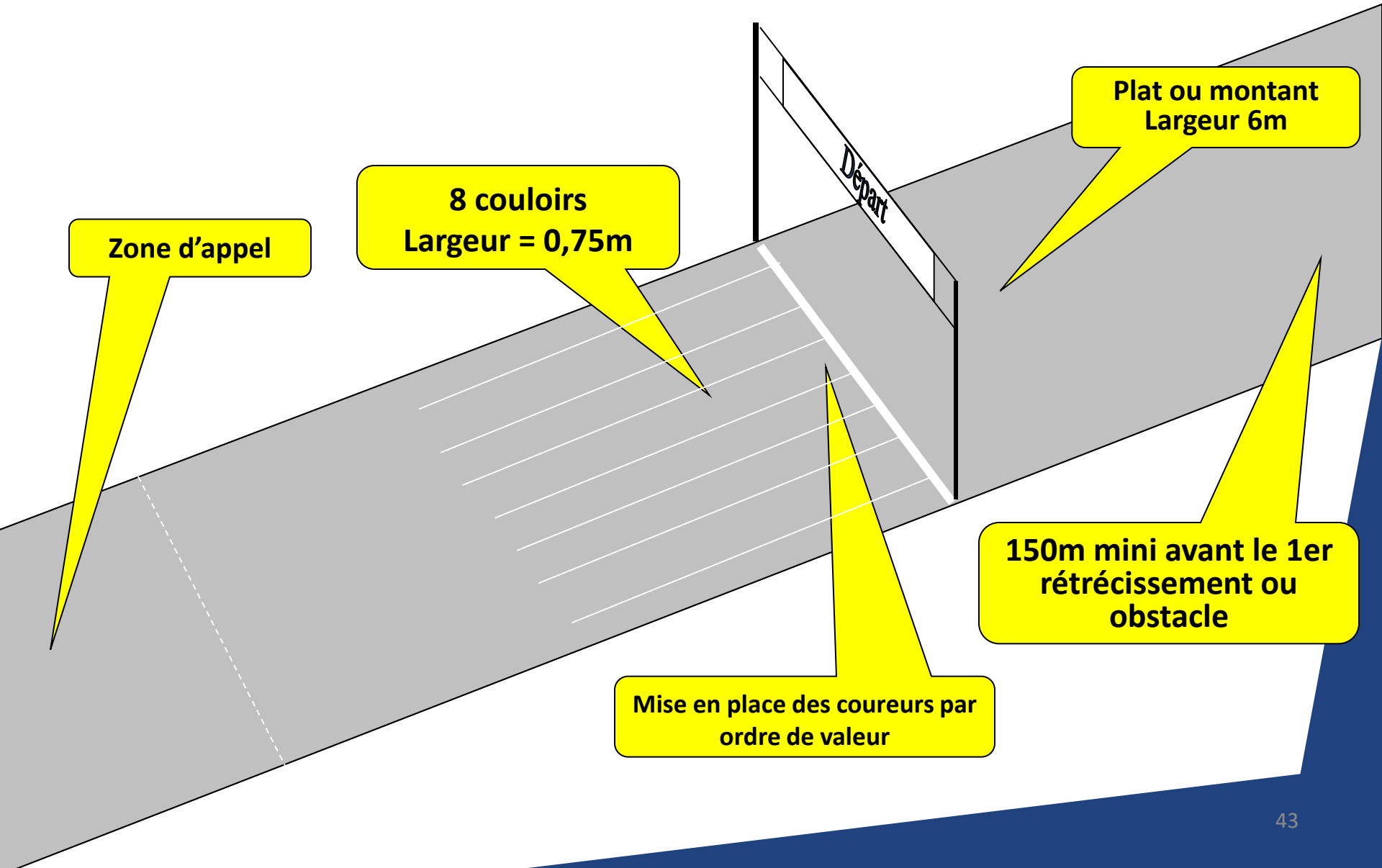
Départ
Plat ou montant
Largeur 6m
8 couloirs
Largeur = 0,75m
Zone d'appel
150m mini avant le 1er rétrécissement ou obstacle
Mise en place des coureurs par ordre de valeur

LES POSTES DE MATERIEL

- échange de matériel interdit entre coureurs
- échange de matériel interdit en dehors des postes autorisés
- 2 postes simples ou 1 poste double
- signalés par drapeaux jaunes à chaque extrémité
- un couloir spécifique au dépannage avec séparation du couloir de course
- changement obligatoire de matériel lorsque le coureur prend le couloir de dépannage **sinon mise hors course**
- si poste double, le changement de bicyclette est autorisé à chaque passage dans le poste
- dans les limites du poste de dépannage, tout coureur souhaitant changer de matériel devra revenir en arrière pour emprunter le couloir de dépannage **sinon mise hors course**
- poste d'eau pour le nettoyage du matériel
- Le ravitaillement n'est pas autorisé. Les coureurs peuvent emporter des bidons sur leur vélo et installer des bouteilles sur leur vélo de rechange dans les postes de matériel. Camelbak également autorisé.

LE POSTE SIMPLE

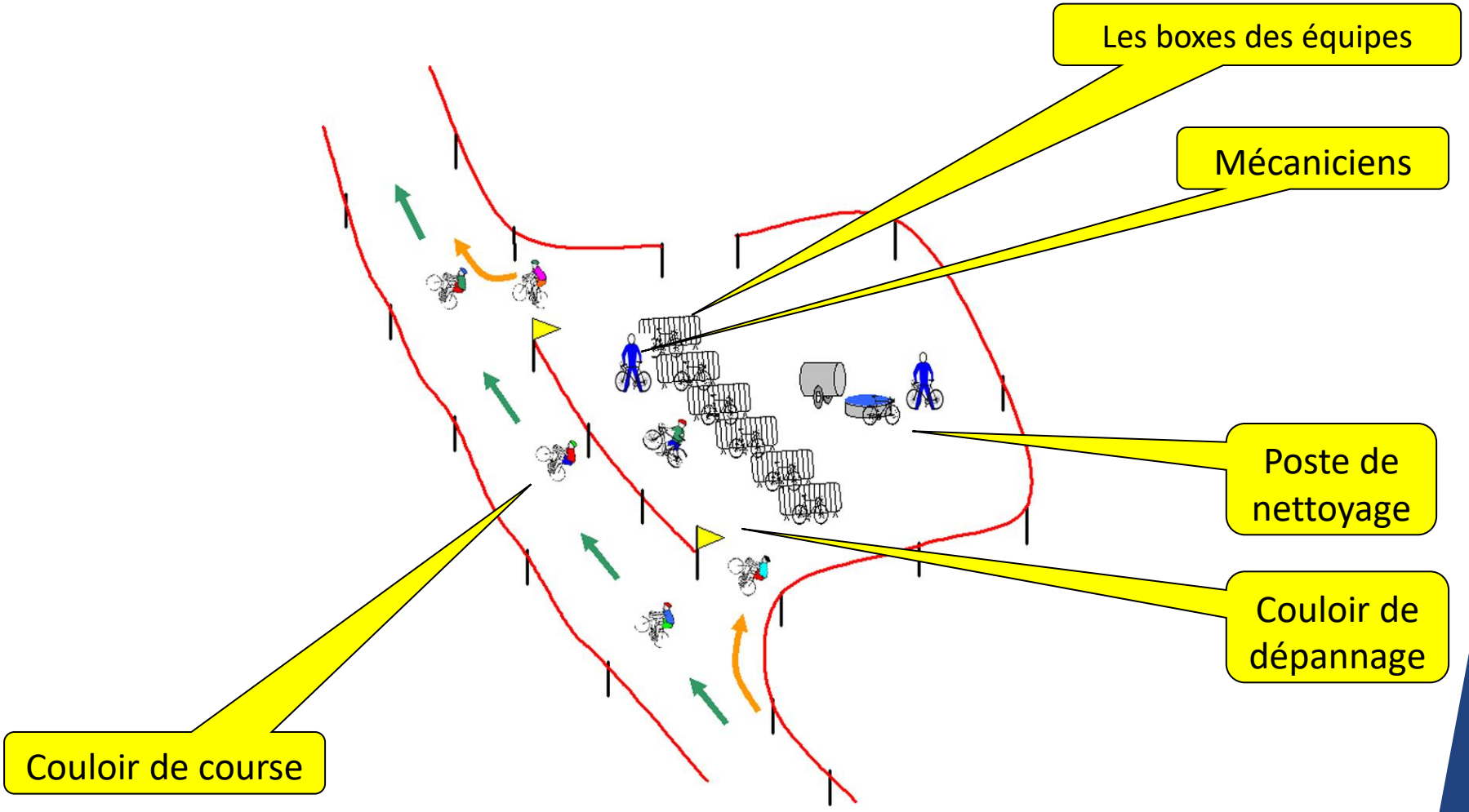

LE POSTE DOUBLE

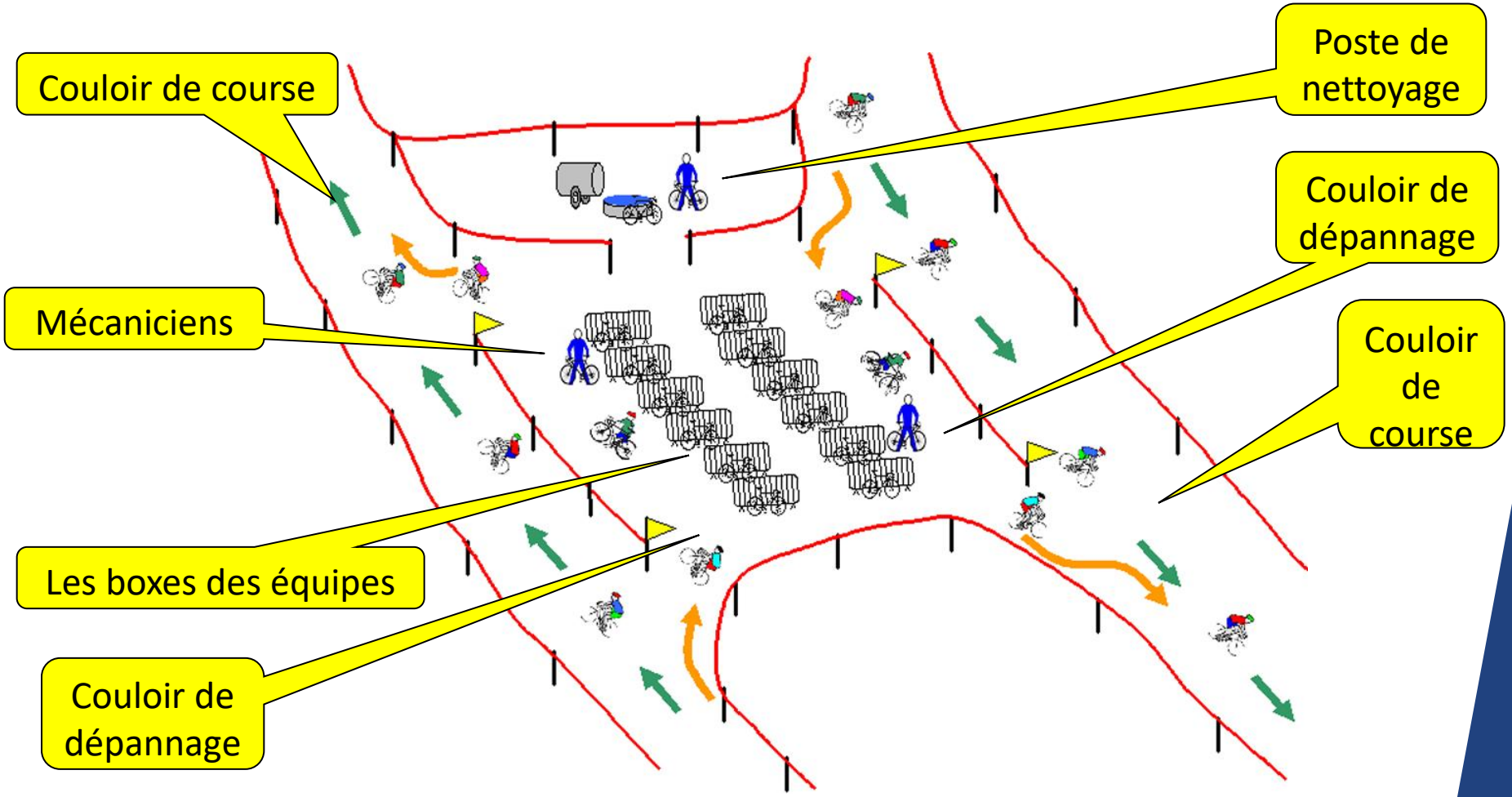

LE CHANGEMENT DE VELO

LES EPREUVES

Catégories	Calendrier	Durée des épreuves	Observations
Minimes seuls	Régional	20’	
Cadets seuls	Régional	30’	
Juniors seuls	Régional FFC, UCI	40’	
Espoirs + 1ère, 2ème, 3ème catégories, Pass’cyclisme Pass’cyclisme Open Elites professionnels	Régional	50’	Pas de juniors.

Catégories	Calendrier	Durée des épreuves	Observations
Espoirs seuls	Régional FFC, UCI	50’	
1ère, 2ème, 2ème catégories, Elites professionnels Espoirs autorisés par la DTN Pass’cyclisme Open Pass’cyclisme	Régional	60’	
Dames minimes	Régional	20’	Départ décalé avec les courses minimes hommes
Dames cadettes	Régional	30’	Départ décalé avec les courses cadets hommes
Dames 1ère, 2ème, 3ème cat. Dames juniors	FFC UCI	40’	Peuvent courir avec les juniors (40’) dans le calendrier FFC

LES CATEGORIES

- **La catégorie d'âge est celle à laquelle le licencié appartiendra au 1er Janvier qui suit l'ouverture de la saison de cyclo-cross.**

- **Exemple : un cadet 2ème année, à l'ouverture de la saison , participera aux épreuves juniors**

LES REGLES SPORTIVES

Dossards : 1 par coureur, à placer assez haut en fonction de l'état du terrain

Brassards : 1 (ou 2) par coureur, à placer sur le bras côté podium

Bicyclettes : type route, VTT tolérés dans les épreuves du calendrier régional mais placés à la fin de la grille de départ (freins à disques autorisés). Pneus 33mm max.

Casque : à coque rigide obligatoire

Imperméables : transparents seuls autorisés

Ordre de départ : les meilleurs coureurs sur la 1ère ligne. Le coureur choisit son couloir sur sa ligne. Pour les épreuves du calendrier régional, **les vélos de type VTT** tels qu'ils sont utilisés dans les épreuves de VTT Cross-Country **sont tolérés**. Les coureurs utilisant ces vélos seront placés à la **fin de la grille de départ**.

Classement : . **Tout coureur (même doublé) qui franchit la ligne, après le vainqueur, a terminé et est classé.**
Si prévu par le règlement, tout coureur doublé doit s'arrêter (sauf dernier tour).

LA DUREE DES EPREUVES

Au plus près du temps réglementaire soit 20,30, 40, 50 ou 60’

<u>La méthode de calcul : le principe pour 60’ de course</u>

1 – Partie avant l’entrée du circuit-Temps mis: 18 secondes

2 – Temps à la fin du 1er tour: 4’28’’

3 – Temps à la fin du 2ème tour: 8’42

4 – 8’42’’ – 18’’ = 8’24’’

5 – 8’24’’ : 2 = 4’12’’

6 – Soit 4’12’’ au tour x 14 tours = 58’48’’ + 18’’(entrée) = 59’06’’

Consultez
Le tableau abaque

Nombre de tours restant annoncé par compte tours et à la cloche pour le dernier tour

TABLEAU ABAQUE

Nombre de tours total de l'épreuve 14 tours

Tableau donnant le nombre de tours à effectuer à partir des temps aux tours réalisés

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
0:03:30	0:07:00	0:10:30	0:14:00	0:17:30	0:21:00	0:24:30	0:28:00	0:31:30	0:35:00	0:38:30	0:42:00	0:45:30	[illegible]	0:52:30	0:56:00	0:59:30
0:03:45	0:07:30	0:11:15	0:15:00	0:18:45	0:22:30	0:26:15	0:30:00	0:33:45	0:37:30	0:41:15	0:45:00	0:48:45	0:52:30	0:56:15	1:00:00	
[illegible]	0:08:00	0:12:00	0:16:00	0:20:00	0:24:00	0:28:00	0:32:00	0:36:00	0:40:00	0:44:00	0:48:00	0:52:00	[illegible]	1:00:00		
0:04:15	0:08:30	0:12:45	0:17:00	0:21:15	0:25:30	0:29:45	0:34:00	0:38:15	0:42:30	0:46:45	0:51:00	0:55:15	0:59:30			
[illegible]	0:09:00	0:13:30	0:18:00	0:22:30	0:27:00	0:31:30	0:36:00	0:40:30	0:45:00	0:49:30	0:54:00	0:58:30				
0:04:45	0:09:30	0:14:15	0:19:00	0:23:45	0:28:30	0:33:15	0:38:00	0:42:45	0:47:30	0:52:15	0:57:00	1:01:45				
0:05:00	0:10:00	0:15:00	0:20:00	0:25:00	0:30:00	0:35:00	0:40:00	0:45:00	0:50:00	0:55:00	1:00:00					
0:05:15	0:10:30	0:15:45	0:21:00	0:26:15	0:31:30	0:36:45	0:42:00	0:47:15	0:52:30	0:57:45	1:03:00					
0:05:30	0:11:00	[illegible]	0:22:00	0:27:30	0:33:00	0:38:30	0:44:00	0:49:30	0:55:00	1:00:30						
0:05:45	0:11:30	0:17:15	0:23:00	0:28:45	0:34:30	0:40:15	0:46:00	0:51:45	0:57:30	1:03:15						
0:06:00	0:12:00	0:18:00	[illegible]	0:30:00	0:36:00	0:42:00	0:48:00	0:54:00	1:00:00							
0:06:15	0:12:30	0:18:45	[illegible]	0:31:15	0:37:30	0:43:45	0:50:00	0:56:15	1:02:30							
0:06:30	0:13:00	0:19:30	0:26:00	0:32:30	0:39:00	0:45:30	0:52:00	0:58:30								
0:06:45	0:13:30	0:20:15	0:27:00	[illegible]	0:40:30	0:47:15	0:54:00	1:00:45								
0:07:00	0:14:00	0:21:00	0:28:00	[illegible]	0:42:00	0:49:00	0:56:00	1:03:00								
0:07:15	0:14:30	0:21:45	0:29:00	0:36:15	0:43:30	0:50:45	0:58:00									
0:07:30	0:15:00	0:22:30	0:30:00	0:37:30	[illegible]	0:52:30	1:00:00									
0:07:45	0:15:30	0:23:15	0:31:00	0:38:45	[illegible]	0:54:15	1:02:00									
0:08:00	0:16:00	0:24:00	0:32:00	0:40:00	0:48:00	0:56:00	1:04:00									
0:08:15	0:16:30	0:24:45	0:33:00	0:41:15	0:49:30	[illegible]										
0:08:30	0:17:00	0:25:30	0:34:00	0:42:30	0:51:00	[illegible]										
0:08:45	0:17:30	0:26:15	0:35:00	0:43:45	0:52:30	1:01:15										
0:09:00	0:18:00	0:27:00	0:36:00	0:45:00	0:54:00	1:03:00										
0:09:15	0:18:30	0:27:45	0:37:00	0:46:15	0:55:30	1:04:45										
0:09:30	0:19:00	0:28:30	0:38:00	0:47:30	0:57:00											
0:09:45	0:19:30	0:29:15	0:39:00	0:48:45	0:58:30											
0:10:00	0:20:00	0:30:00	0:40:00	0:50:00	1:00:00											
0:10:15	0:20:30	0:30:45	0:41:00	0:51:15	1:01:30											
0:10:30	0:21:00	0:31:30	0:42:00	0:52:30	1:03:00											
0:10:45	0:21:30	0:32:15	0:43:00	0:53:45	1:04:30											
0:11:00	0:22:00	0:33:00	0:44:00	0:55:00	1:06:00											

Temps de l'épreuve

Moyenne du tour

GRILLE DE CLASSEMENT

à 1 tour

à 2 tours

Classement : 12 ,1 ,5 ,8 ,7 ,10 ,11 ,2 ,9 ,6 ,3 ,4

	p1	p2	p3	p4	p5	p6	p7	p8	p9	p10	p11	p12	p13	p14	p15	p16
T1	5	12	1	8	7	2	10	11	3	9	6	4				
T2	12	5	1	7	10	8	2	11	9	3	6	4				
T3	12	5	1	7	8	10	11	2	9	3	6	4				
T4	12	5	1	8	7	10	11	2	9	3	6	4				
T5	12	1	5	8	7	10	11	2	9	6	3					
T6	12	1	5	8	7	10	11	2								
T7																
T8																
T9																
T10																

Exemple sur 12 coureurs au départ

LA PISTE

UN VELODROME, C'EST QUOI ?

Un anneau…

- Longueur comprise entre 133,33 m et 500 m (à la ligne de mensuration)
  166,66 m ou 200 m ou 250 m ou 333,33 m ou 500 m
  = sous-multiple du km avec tolérance de + 5 cm.
  7 mètres minimum de largeur (pour homologation cat. 1 et 2 sinon 5 m) – largeur constante

Equipement d'une piste de 250mètres

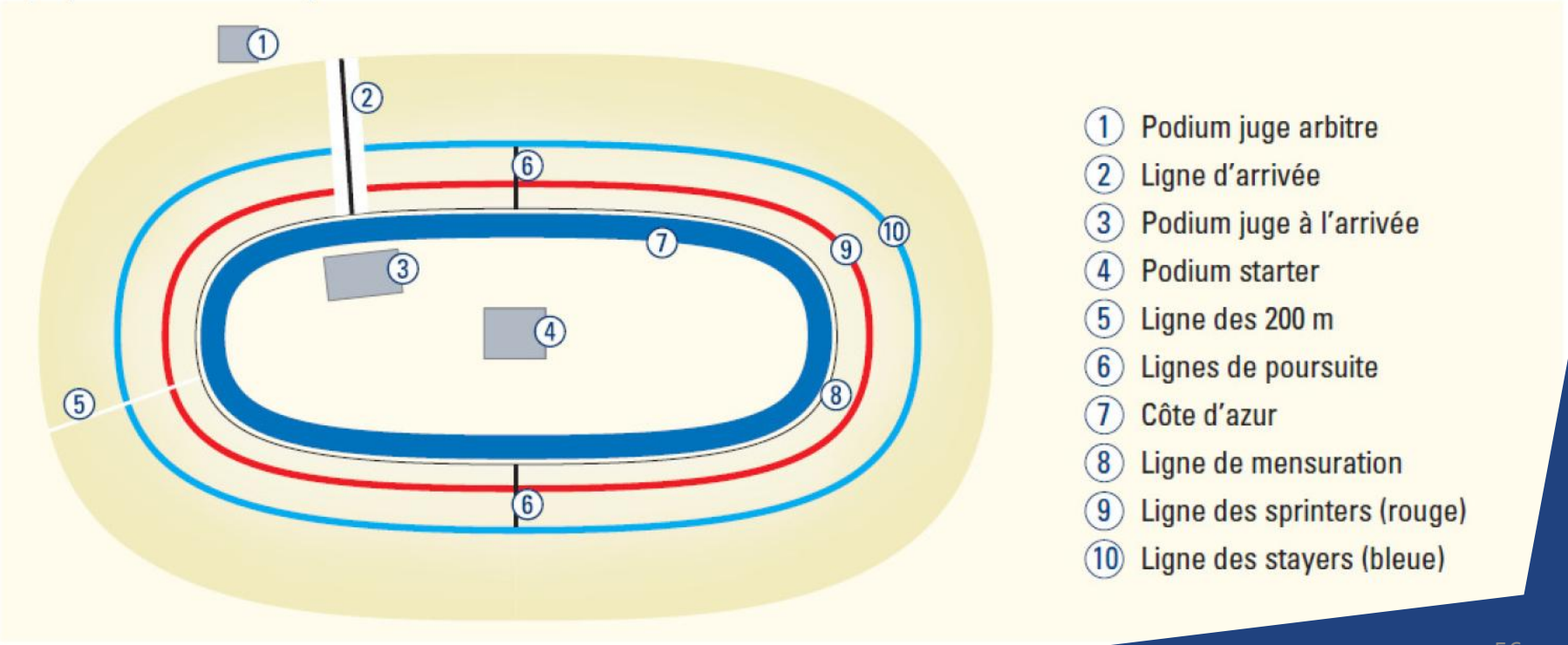

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
PAYS DE LA LOIRE

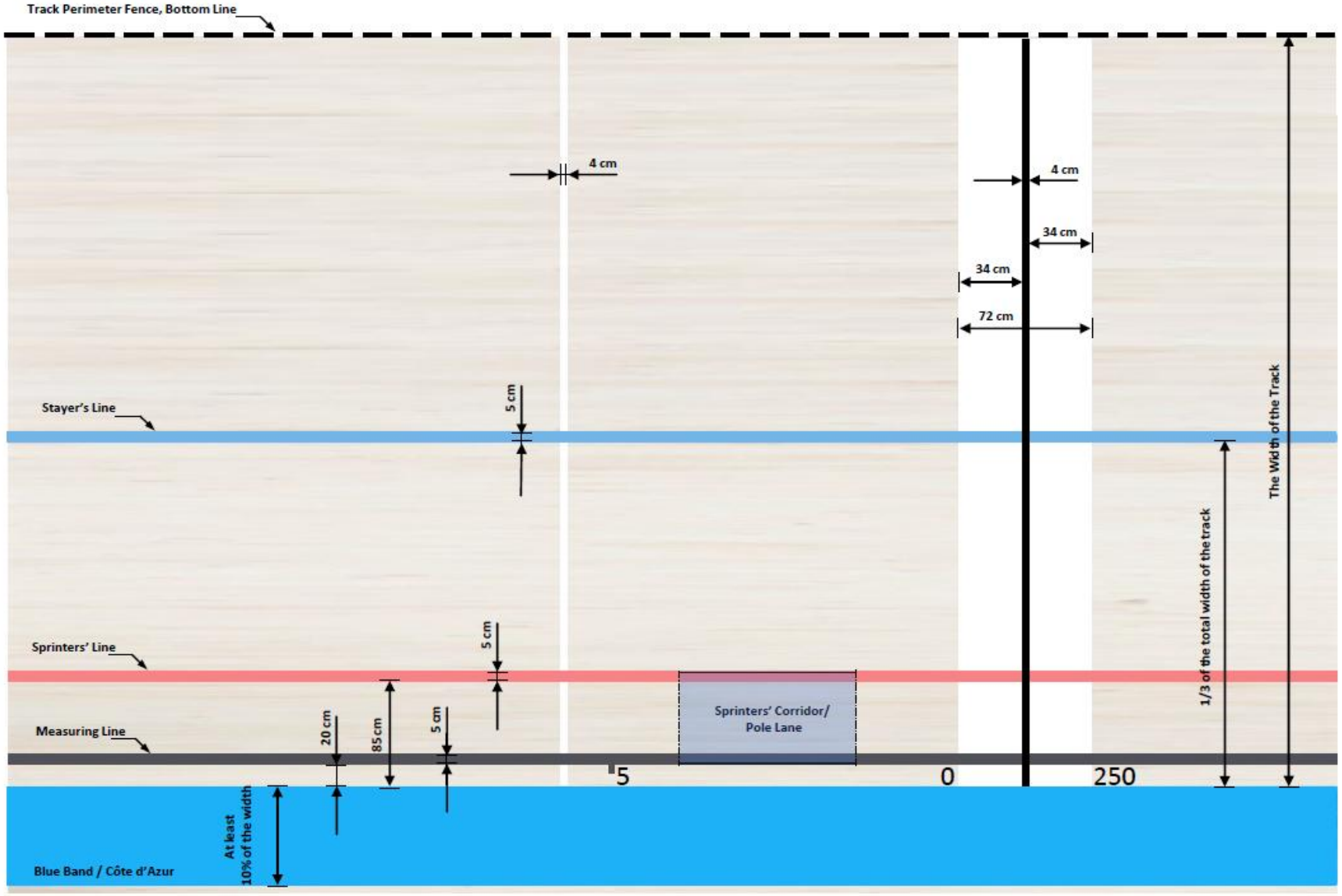

- **La cote d'azur**, bande bleu clair de 0.60 à 1 m à l'intérieur de la piste, permet au coureur de pouvoir s'élancer. C'est à partir de son bord supérieur que les autres lignes sont mesurées.
- **Zone de sécurité** : délimitée à partir du bord intérieur de la côte d'azur, d'une largeur de 4 m min (côte d'azur comprise) pour les pistes de 250 m et + et de 2,5 m pour les pistes de – de 250 m. Aucune personne ni objet sauf arbitres, coureurs et leurs entraîneurs. Si largeur inférieure à 4 m : nécessité d'une balustrade de 90 cm.
- **La ligne de mensuration** noire, tracée à 20 cm du bord supérieur de la côte d'azur, détermine la longueur de la piste avec un repérage tous les 5 m et inscriptions tous les 10 m (à partir de la ligne d'arrivée, dans le sens d'utilisation de la piste).
- **La ligne des sprinters** rouge, tracée à 85 cm du bord intérieur de la piste, définit le «couloir des sprinters»
- **La ligne des stayers** bleue, tracée à une distance maxi de 1/3 de la largeur de la piste et d'un minimum de 2.50 m à partir du bord intérieur.
- **Les lignes médianes** rouges (départ des poursuites).
- **La ligne d'arrivée** (noire de 4 cm et centrée sur bande blanche de 72 cm) au bout de la ligne droite et quelques mètres avant l'entrée du virage, devant les tribunes officielles.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
PAYS DE LA LOIRE

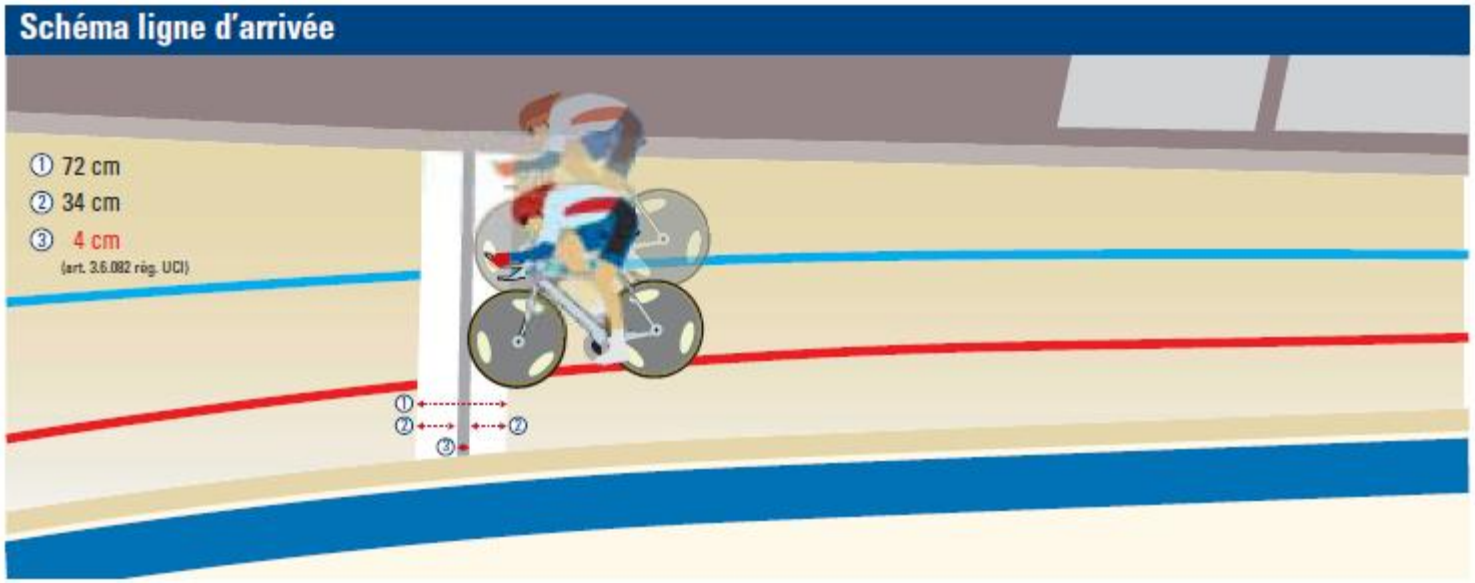

EQUIPEMENTS

Pour le coureur.

- Un dossard pour les épreuves suivantes : km ou 500 mètres, poursuite individuelle, poursuite par équipe, vitesse par équipe.
- Deux dossards pour toutes les autres épreuves et deux dossards pour toute la compétition de l'omnium.

Pour l'organisation.

- Un secrétariat équipé.
- Un photocopieur.
- Compte-tour et cloche (deux pour les poursuites)
- Bourrelets ou boudins (positionnés tous les 5 m dans les virages)
- Un pistolet ou sifflet (suivant type d'épreuve)
- Un jeu de fanions (vert et rouge) + drapeau jaune.
- Rails ou aire de contrôle des développements
- Prévoir un poste d'assistance médicale
- Un tableau d'affichage.
- Une sonorisation audible.
- Un système vidéo ou photo pour les arrivées
- Des podiums pour le juge à l'arrivée et pour le juge arbitre.

LES DOSSARDS

LES DOSSARDS

LE COLLEGE DES ARBITRES

- **<u>Président du Jury :</u>**

- assure la coordination et l'homogénéité de l'équipe des arbitres.
- établit la répartition des tâches au sein du collège. - il sera uniquement l'interlocuteur permanent des chefs d'équipes.
- décidera de nommer le jury ou le juge arbitre suivant moyens vidéo mis à disposition

- **<u>Un ou des arbitre(s) titulaire(s).</u>**

- contrôlent la régularité des épreuves dans les lignes droites et les virages.
- dans le cas d'arrêt anormal d'un coureur,
- ils doivent intervenir très rapidement pour constater la nature de l'incident

- **<u>Un secrétaire</u>** :

- arbitre qui établit et effectue le suivi des différentes phases de la réunion ou des tournois.
- rédige les communiqués,
- relève les résultats.
- prépare les compositions des phases suivantes pour le Collège des arbitres.
- informe le speaker et le quartier des coureurs des résultats et du suivi du programme.
- vérifie les communiqués après saisie informatique et avant diffusion

- **<u>Un starter</u>**

- procède aux tirages au sort et place les coureurs sur la ligne de départ (sauf pour les poursuites individuelles et part équipe où le placement est géré par un arbitre titulaire).
- donne le départ de toutes les épreuves et rappelle aux coureurs les règles de l'épreuve.
- effectue la vérification : pose des dossards, maillots, etc..
- décide de l'arrêt de la course ou d'un faux départ.
- désigne la tête de course et le peloton principal.

Pour pouvoir effectuer toutes ces tâches, il peut être assisté d'un arbitre adjoint.

- **<u>Un juge aux arrivées :</u>**

- juge toutes les arrivées des épreuves et classements divers.
- doit délivrer au secrétaire un billet avec les résultats, par écrit pour chaque classement

- **<u>Un ou des chronométreur(s) :</u>**

- Assure(nt) toutes les prises de temps pour le bon déroulement des épreuves.
- Contrôle(nt) le compte-tours

- **<u>Un juge arbitre</u>** désigné par le Pdt de Jury :

- arbitre obligatoire dans les épreuves de vitesse, keirin, courses aux points, américaine et épreuves de l'omnium, il est à l'extérieur de la piste, dans un endroit calme et isolé permettant une vue générale et complète de la piste.
- Non obligatoire sur l'élimination mais recommandé par la réglementation : en élimination seul le juge à l'arrivée et le Président de jury peuvent éliminer un coureur. Le juge arbitre ne peut exclure seul un compétiteur.
- Il surveille exclusivement le comportement des coureurs en course et le respect des règles de course
- Il prend seul et immédiatement les sanctions ou décisions qui s'imposent.
- Il peut disposer de moyens vidéos pour revoir des images.

- **<u>Des arbitres adjoints</u>** (commissaires virages, compte-tours et cloche, préposé aux quartier des coureurs, teneurs…)

- leur rôle est important pour le bon déroulement des compétitions.

Pour l'arbitre.

- Un sifflet.
- Un chronomètre.
- Un dictaphone.
- Un bloc-notes ou des feuilles de papier.
- Des pinces pour tenir les feuilles.
- Des jetons pour le tirage au sort.
- Des grilles (préparées si possible).
- Une casquette.

GENERALITES

Développements autorisés :

- Minimes = 6,71 m
- Cadets = 7,01 m
- Juniors = non limité
- Dames Minimes seules = 6,71 m
- Dames cadettes = 7,01 m
- Minimes avec cadettes = 7,01 m

Accident reconnu:

- Chute **LEGITIME.**
- Crevaison
- Bris d'une pièce essentielle de la bicyclette.

Accident non reconnu

- Défaut de serrage : roue, guidon.
- Courroie de cale-pied
- Blocage de pédale etc..;

A compter du 1er octobre de chaque année, les compétiteurs seront affectés dans la catégorie de licence de l'année suivante (15 juin 2017)

Les consignes de sécurité

Nombre de compétiteurs en Piste

Piste de 200 m ou moins

20 coureurs

15 équipes de Madison

Piste de 250 m

24 coureurs

18 équipes de Madison

Piste de 333,33 m ou plus

36 coureurs

20 équipes de Madison

Casque obligatoire et gants obligatoires : à l'échauffement et lors de compétitions.

Les coureurs roulants sur la piste doivent en tout temps être en plein contrôle de la bicyclette et avoir au moins une main sur le guidon

- **Les coureurs ne peuvent porter aucun objet sur eux ou sur leur bicyclette qui pourrait tomber sur la piste,**
- **Ils ne peuvent pas utiliser en piste un appareil de musique, ni aucun système de liaison radio.**
- **Tout dispositif électronique (compteur de vitesse ou de puissance) avec affichage doit être masqué de sorte qu'il ne soit pas consultable par les coureurs.**

LES EPREUVES

Epreuves individuelles :

- 200 mètres contre la montre
- Vitesse
- Poursuite individuelle
- Kilomètre et 500 mètres
- Course aux points
- Keirin
- Scratch
- Demi-fond
- Course à l'élimination.
- Omnium
- Tour lancé
- Course tempo.

Epreuves par équipes :

- Poursuite par équipes
- Vitesse par équipes
- Américaine / Madison
- Course à l'italienne.

LES EPREUVES D’ENDURANCE

LE SCRATCH

- Course individuelle disputée sur une distance réglementaire suivant la catégorie des concurrents.
- Le départ est donné lancé, après un tour de regroupement neutralisé.
- Le **classement s'effectue lors du sprint final, les coureurs sont classés en fonction des tours gagnés ou perdus et de l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée**.

L'ELIMINATION

- Course individuelle dans laquelle le **dernier coureur de chaque sprint intermédiaire est éliminé selon la position de la roue arrière sur la ligne d'arrivée.**
- Lors du sprint final (2 coureurs), le classement s'effectuera sur la roue avant au passage de la ligne d'arrivée.

LA COURSE AUX POINTS

- C’est une épreuve qui se dispute individuellement avec un nombre de coureurs qui est fonction de la longueur de la piste, et sur une distance de 10 à 40 Km suivant les catégories.
- Le **classement s'établit aux points gagnés accumulés par les coureurs lors des sprints (tous les 5 à 10 tours suivant la longueur de la piste) et des tours gagnés (+20 pts) ou perdus (-20 pts).**
- Chaque sprint intermédiaire attribue 5 points pour le 1er, 3 points pour le 2ème, 2 points pour le 3ème et 1 point pour le 4ème. Le sprint final (à l’issue de la distance) attribue 10 points, 6 points, 4 points et 2 points.
- Le départ est donné lancé, après un tour neutralisé.
- Un tour avant chaque sprint la cloche devra être sonnée uniquement sur les coureurs en situation de marquer des points.

AMERICAINE OU MADISON

- La course à l'américaine est une **course se disputant par équipe de 2 coureurs** qui se relayent. Tous les 10 tours, des classements intermédiaires sont disputés.
- Le **classement s'établit aux points gagnés par les coureurs** au cours des différents sprints.
- **Chaque sprint intermédiaire attribue 5 points pour le 1er, 3 points pour le 2ème, 2 points pour le 3ème et 1 point pour le 4ème. Le sprint final (à l'issue de la distance) attribue 10 points, 6 points, 4 points et 2 points.**
- Une équipe qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points. Une équipe qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.

COURSE TEMPO

- La course tempo est une spécialité dans laquelle le **classement final s'établit aux points gagnés et accumulés** par les coureurs lors des **sprints intermédiaires et en fonction des tours gagnés ou perdus.**
- **Après les 5 premiers tours, les sprints sont disputés tous les tours**. Après l'achèvement du 4ème tour, la cloche sera sonnée pour indiquer le début des tours de sprint.
- Il est attribué **1 point au premier coureur de chaque sprint, y compris pour le sprint final. Un coureur qui gagne un tour sur le peloton principal obtient 20 points et un coureur qui perd un tour sur le peloton principal perd 20 points.**
- Un coureur rattrapé par le peloton principal doit immédiatement quitter la piste et perd les points accumulés dans cette course. Son classement sera déterminé par le nombre de coureurs restants en piste à ce moment.
- Le départ est pris lancé après un tour neutralisé, pendant lequel les coureurs doivent rouler en groupe compact à une vitesse modérée.

POURSUITE INDIVIDUELLE

- La distance est fonction de la catégorie des coureurs (2 à 4 Km)
- **Deux coureurs sont opposés avec départ aux lignes de poursuite**.
- La formule retenue sera le plus souvent **qualifications au temps, phases finales**.
- Les prises de temps s'effectuent à chacun des demi-tours.

POURSUITE PAR EQUIPE

- **Deux équipes** (phases qualificatives et finales) **de 4 coureurs s'affrontent sur une distance de 4 Km avec départ aux lignes de poursuite**.
- Les coureurs sont tenus de front, avec un écart latéral d'1 mètre, à partir du couloir des sprinters
(le 1er par un arbitre).
- La **formule retenue sera le plus souvent qualifications au temps, phases finales**.
- Les prises de temps s'effectuent à chacun des demi-tours. **L'enregistrement du temps de l'équipe se fait sur la roue avant du 3ème coureur de chaque équipe**.

L'OMNIUM

Est **une compétition unique consistant en quatre épreuves disputées** le même jour avec un nombre maximum de coureurs définis par la limite de la piste selon l'ordre ci-après :

1) **Scratch, 2) Course tempo, 3) Elimination, 4) Course aux points.**

Classement : **Les 3 premières épreuves donnent lieu à la distribution des points suivante : 1er 40 pts, le 2ème 38 pts, le 3ème 36 points…21ème et au-delà 1 point.** Avant la course aux points, les coureurs débutent avec le nombre de points cumulés. **Le classement général final évolue par le biais de cette épreuve. Le vainqueur est celui qui a cumulé le plus de points.**

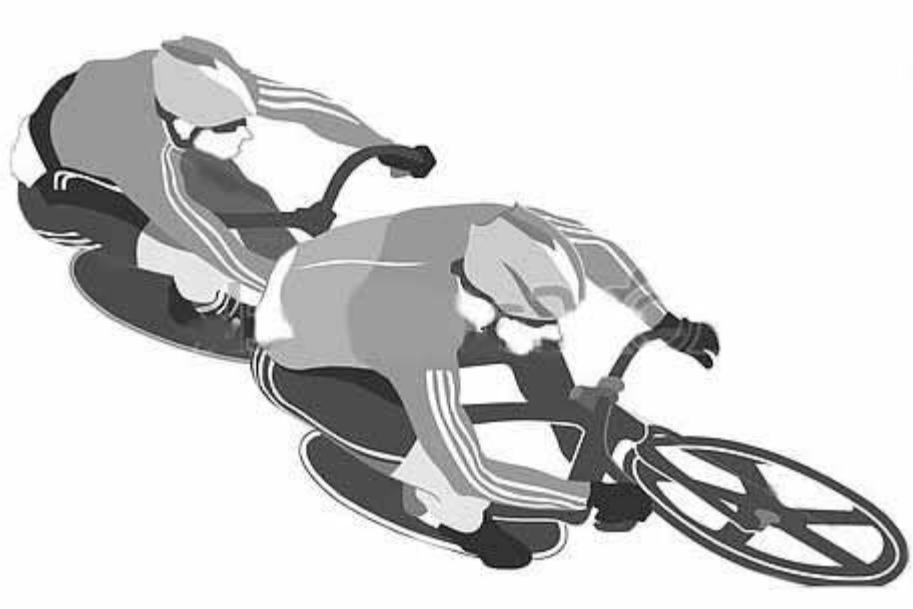

LES EPREUVES DE SPRINT

VITESSE INDIVIDUELLE

- **200m lancés**

Des **qualifications** sont organisées sur 200 m contre la montre, **départ lancé**.

- Les temps enregistrés permettront **d'établir la composition des différentes séries**.

Tournoi de vitesse :

- les matches de vitesse opposent 2 ou 3 coureurs sur une distance déterminée par la longueur de la piste (2 ou 3 tours : environ 750 mètres).
- La formule retenue sera fonction de l'importance de l'épreuve et se déroulera le plus souvent de la manière suivante :
- séries, repêchages, ¼ de finale, ½ finale et finale.
- Voir tableau de composition des séries du règlement fédéral et du guide piste.
- Dans la partie initiale de la course les coureurs, s'observent, se cherchent et peuvent effectuer un « surplace ». Les coureurs se livrent généralement à un véritable jeu tactique et l'intimidation joue un grand rôle : les arbitres sont **amenés à sanctionner très souvent des comportements en déclassant un coureur ou en administrant un avertissement**.
- Des règles très précises définissent le déroulement des sprints qu'on retrouve dans les autres sprints jugés sur la piste (course au point, américaine, etc…)

Cas qui nécessitent une vigilance extrême et principes généraux du sprint

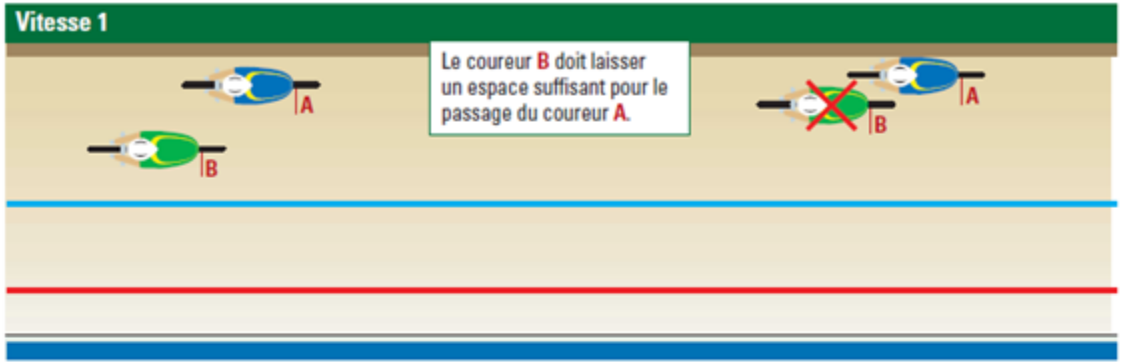

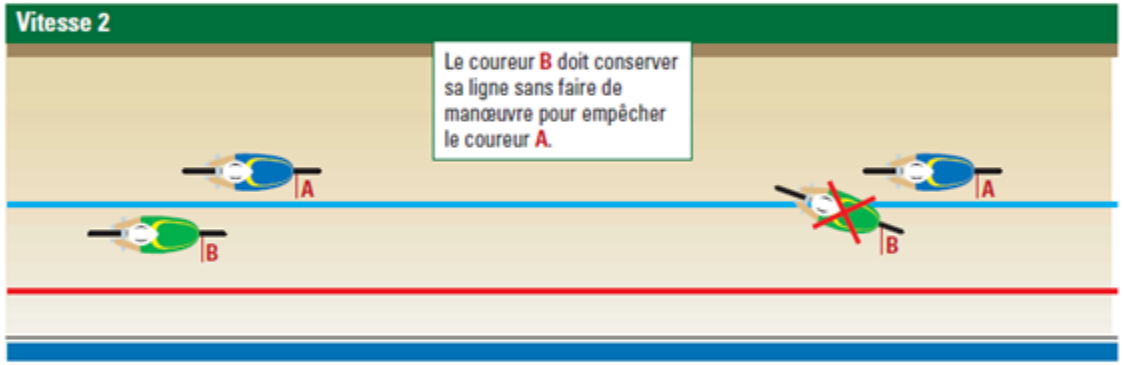

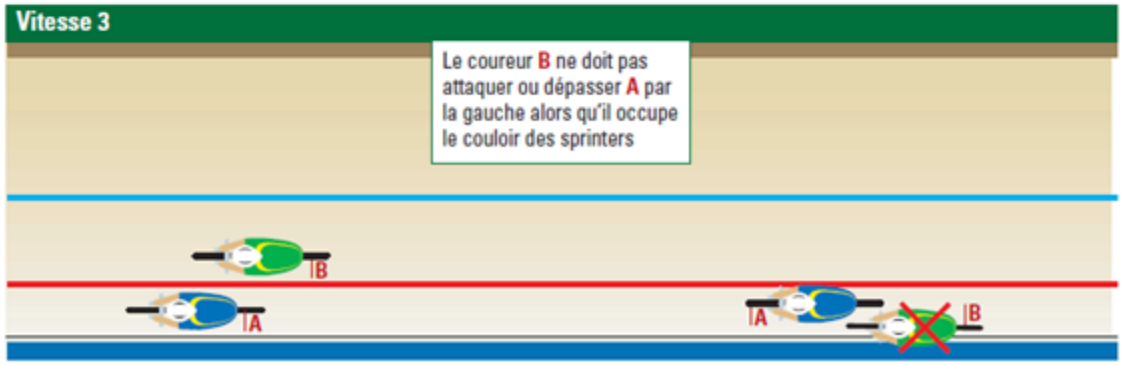

Vitesse 4

Le coureur **A** quitte le couloir des sprinters, **B** prend sa place, **A** ne pourra pas y revenir que s'il a au minimum une longeur d'avance.

Vitesse 5

Le coureur **A** n'a pas le droit de descendre dans le couloir occupé par **B**. **A** doit le dépasser en restant au dessus de la ligne des sprinters.

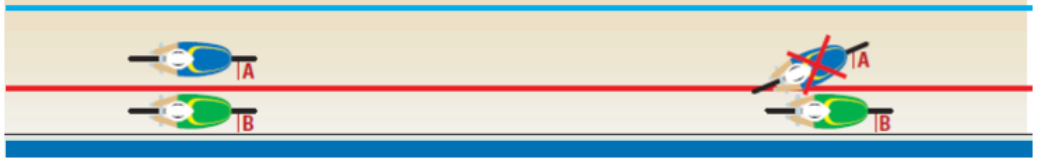

Vitesse 6

Au lancement du sprint, le coureur **A** ne peut entrer dans le couloir que s'il a une longeur franche d'avance sur **B**.

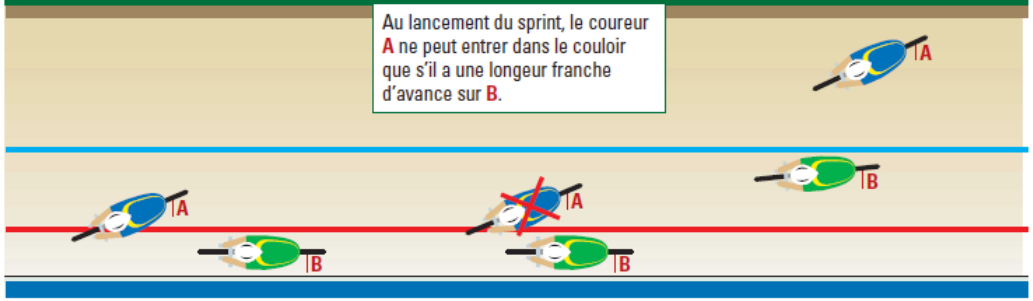

Vitesse 7

Le coureur **A** n'a pas le droit d'effectuer une manœuvre empêchant **B** de passer pour favoriser l'attaque de **C**.

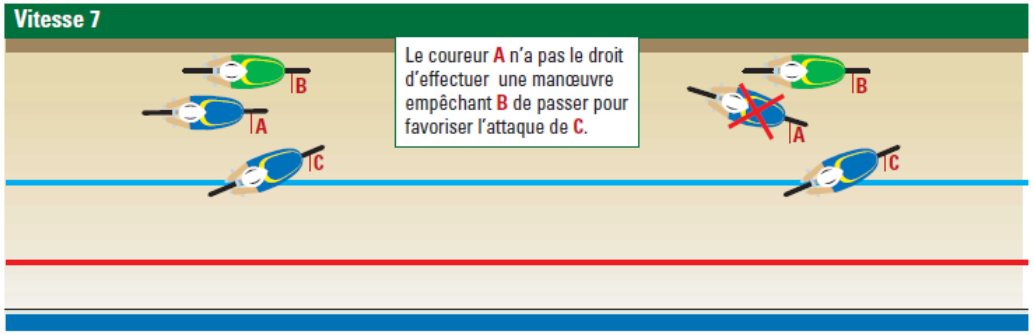

VITESSE PAR EQUIPES

- Les épreuves sont disputées **par équipes composées chacune de 3 coureurs**.
- La formule se court avec qualifications au temps, puis des phases finales qui sont fonction du type d'épreuve, qui se courent au match gagné.
- Deux équipes sont face à face au milieu de chaque ligne droite, les coureurs sont tenus de front, avec un écart latéral d'1,5 mètre, à partir du couloir des sprinters (le 1er par un arbitre) et **chaque coureur doit obligatoirement mener un tour complet** en respectant la règle suivante **:**
- A l'accomplissement de son tour, l'avant de la roue avant du coureur de tête doit franchir la ligne de poursuite devant l'avant de la roue avant du coureur suivant. Ensuite, le coureur de tête doit d'écarter immédiatement dans les 15 mètres après la ligne de poursuite.
- En cas de doute concernant le respect des exigences ci-dessus, une révision des informations disponibles devra être faite. Si l'infraction est confirmée, l'équipe sera déclassée à la dernière place du stade de la compétition.
- La poussette entre équipiers est absolument interdite.

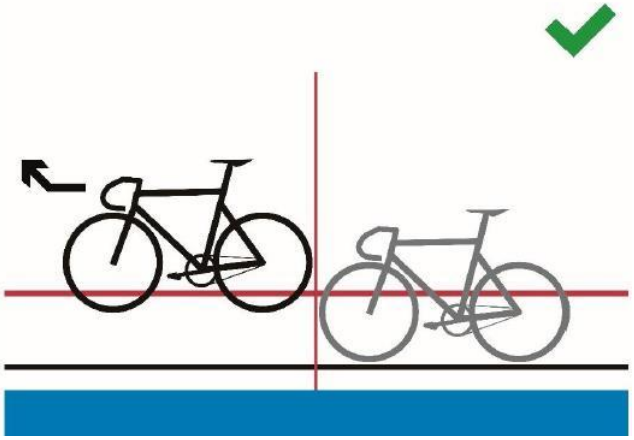

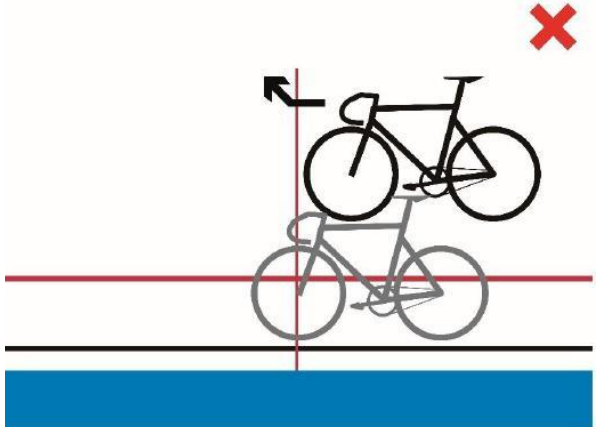

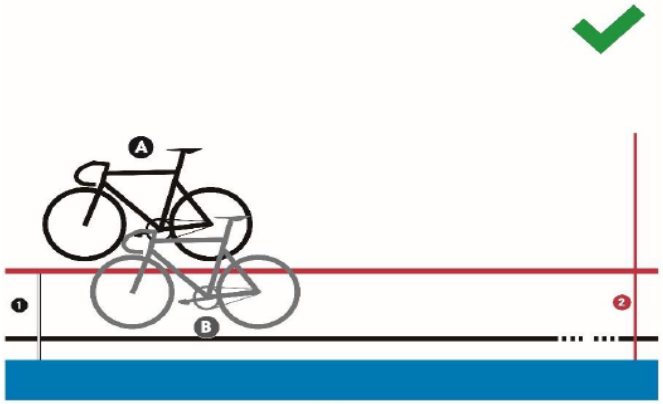
A
B
1
2

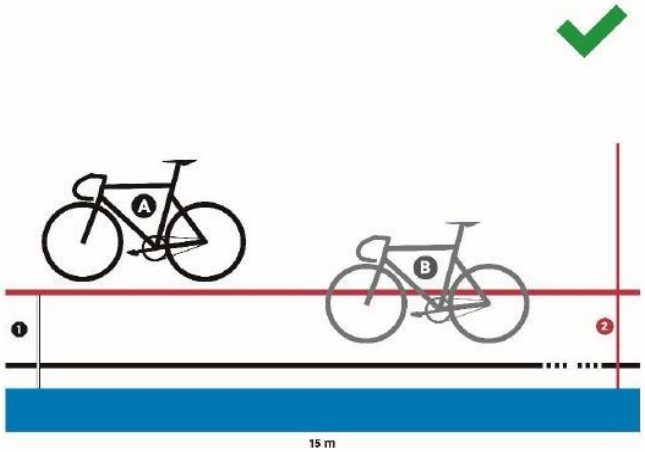
A
B
1
2
15 m

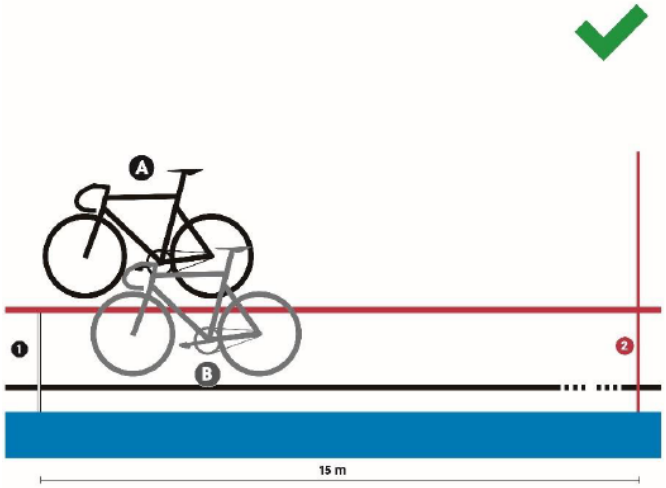
A
B
1
2
15 m

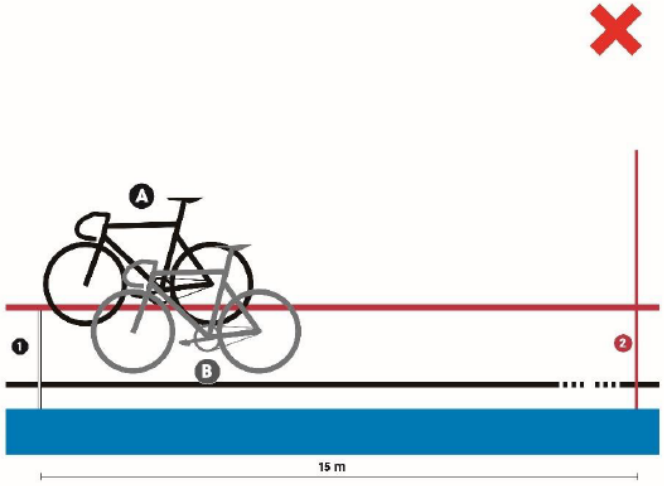
A
B
1
2
15 m

LE KEIRIN

- Les coureurs s'affrontent dans un sprint après avoir parcouru un certain nombre de tours derrière un meneur à vélomoteur qui **quitte la piste à 3 tours de la fin (pistes de 250 mètres)**. Pour les pistes de longueur différente, le meneur à vélomoteur devra quitter la piste à la distance la plus proche de 750 mètres de la fin.
L'épreuve se déroule sur une **distance la plus proche de 1.5 km.**
- Les règles sont celles de la vitesse : qualifications, repêchages, phases finales.
- Le meneur roule à l'intérieur de la ligne de sprinters **en partant de 30 km/h, il augmentera progressivement l'allure jusqu'à 50 km/h**, vitesse qui sera atteinte, au moment de **quitter la piste à la hauteur de la ligne de poursuite de la ligne droite d'arrivée, à 3 tours de la fin (pistes de 250 mètres)**.

KM OU 500M

- Ce sont des **épreuves contre la montre, départ arrêté, en cas d'égalité de temps, les coureurs sont classés ex-æquo.** Les concurrents sont tenus par un arbitre.
- Si épreuve en deux phases : les épreuves qualificatives seront organisées en manche à deux pour désigner les 8 meilleurs coureurs ; les finales se dérouleront individuellement.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Vous êtes Arbitre sur une course, le Président du Jury vous désigne pour apporter votre concours au médecin chargé du contrôle antidopage.

Que devez-vous faire ?

- En, accord avec le Président du Jury, quitter la course en temps opportun pour arriver au plus tard 30 minutes avant l'heure d'arrivée prévue,
- Se présenter au préleveur et se mettre à sa disposition,
- Demander des escortes à l'organisateur, assurer leur formation si besoin
- S'inquiéter du local et de sa conformité
- Tirage au sort fait par le médecin (ou par vous avec l'accord du médecin),
- Apporter votre aide en matière d'organisation administrative du contrôle
- Vérifier l'identité et la licence des personnes (coureurs, accompagnateurs),
- S'assurer de l'emplacement où l'affichage sera effectué sur la ligne d'arrivée et sur la porte du local
- Rôle de surveillance des allées et venues dans le local,
- Rendre compte au Président du Jury de la mission accomplie
- Si problème, rapport écrit succinct à adresser à la FFC.

Vérification du local du contrôle antidopage

- Local approprié permettant l'organisation des opérations de contrôle et de prélèvement dans de bonnes conditions techniques et préservant la dignité des personnes
- La proximité ou l'éloignement de la ligne d'arrivée (en cas d'éloignement prévoir un véhicule)
- Le fléchage (à réaliser par l'organisateur)
- Son aménagement et le matériel nécessaire, avec 3 parties distinctes

Principe de local

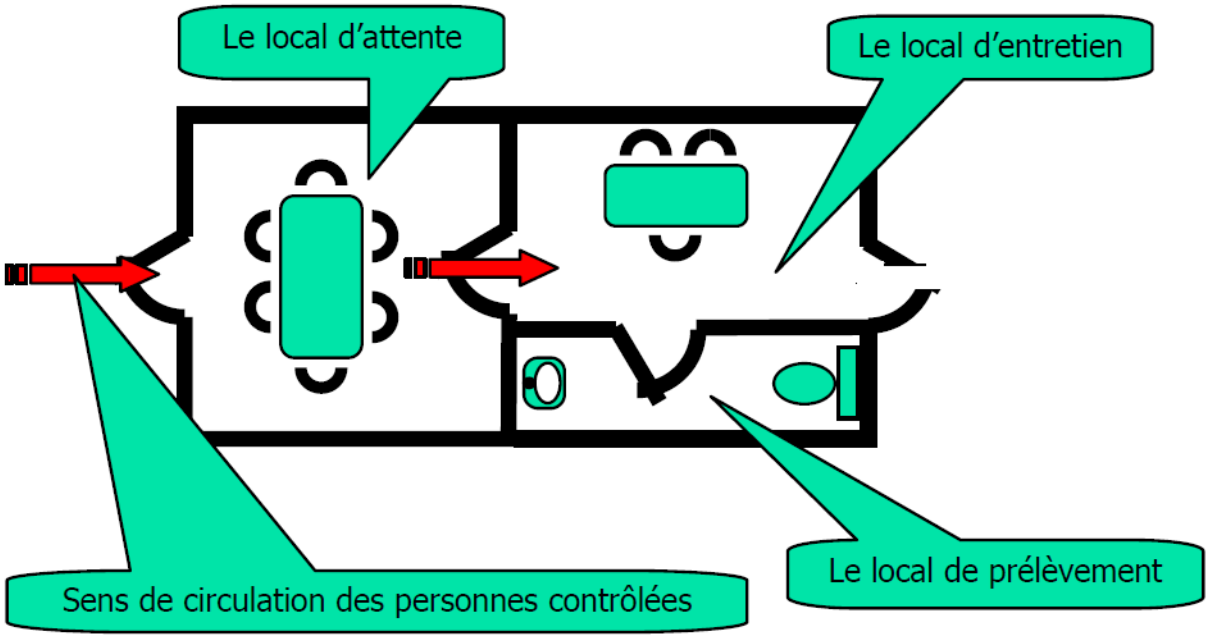

Salle d’attente avec:

- Chaises en nombre suffisant (selon le nombre de coureurs convoqués)
- Bouteilles d’eau scellées en quantité suffisante

Salle pour effectuer les formalités administratives préalables

- Une table
- Deux chaises minimum

Lieu du prélèvement

- Accessible depuis la salle des formalités administratives
- WC, lavabo, eau courante, poubelle

Personnes autorisées dans les locaux du contrôle

- **<u>Dans la salle d’attente</u>**

- Les coureurs désignés
- Les escortes respectives
- Un accompagnateur par coureur (qui doit avoir un lien avec le coureur, D.S, assistant, médecin d'équipe ou parent pour un mineur).
- **PRESENCE DE TOUTE PERSONNE NON-CONCERNEE INTERDITE (PRESSE, SUPPORTERS…)**

- **<u>Dans la salle des formalités administratives préalables</u>**
- Préleveur désigné par l'AFLD
- Eventuellement infirmière ou doctoresse pour les dames
- 1 seul coureur + 1 accompagnant éventuel
- L' arbitre (délégué FFC) en accord avec le préleveur.
- **<u>Dans la salle du prélèvement</u>**
- Le coureur en présence du seul préleveur et sous son contrôle (éventuellement une infirmière pour les dames).

Tirage au sort:

- Il est fait par le préleveur qui peut déléguer cette tâche à l'arbitre désigné.

Moyens utiles:

- Liste des partants à jour (coureurs ayant signé la feuille de départ).
- En accord avec le préleveur choisir la façon de procéder

Affichage:

- **Moyen :** Affiche fournie par le préleveur AFLD
- **Lieu:** Ligne d'arrivée et local du contrôle
- **Quand :** Au plus tôt quelques minutes avant l'arrivée
- **Par qui :** L'arbitre en accord avec le préleveur

RAPPEL: L'affichage est obligatoire et doit être fait à la ligne et sur la porte du local

Aviser et convoquer les coureurs:

- Par affichage et ils reçoivent une convocation individuelle remise par l'escorte ou le délégué FFC

Un coureur ayant abandonné en cours d'épreuve peut aussi être soumis au contrôle

Particularité pour les coureurs mineurs:

- Ceux-ci doivent être obligatoirement accompagné par une personne majeure

L’escorte

- Est une personne qui doit être du même sexe que la personne contrôlée, être majeure et avoir reçu une formation spécifique.
- Elle est sous l'autorité du préleveur de l'AFLD.
- Elle indique discrètement au coureur qu'il a été désigné pour le Contrôle antidopage
- Elle complète le formulaire de notification Cadre 2 du Procès verbal en inscrivant l’heure de remise de la notification
- Elle lui fait lire et signer la notification,
- Elle lui remet un exemplaire de la notification (la dernière feuille jaune),
- Elle lui indique qu’il doit se présenter le plus rapidement possible au contrôle,
- Elle lui dit qu'il doit se munir de sa licence et d'une pièce d'identité,
- Elle lui indique qu’il peut se faire accompagner par une personne de son choix, et qu’il ne peut ni aller aux toilettes, ni se doucher,
- Elle lui explique qu’elle doit rester avec lui jusqu'à la fin des opérations de contrôle. Elle l’amène au local. La fin de la mission est effective lorsque le coureur a satisfait aux opérations de prélèvements.

Remarque

Si le coureur veut passer par son véhicule afin de prendre un vêtement, récupérer sa licence ou autre, l’escorte doit l'accompagner. Le coureur doit toujours rester sous sa surveillance, discrète et courtoise. Si le coureur doit accomplir d'autres taches prioritaires avant le contrôle: cérémonie protocolaire, rencontre avec les journalistes, elle ne doit pas le perdre de vue. Si toutefois elle le perd de vue un instant ou si le coureur refuse de rester avec elle, celle-ci doit le signaler au préleveur et/ou au Délégué Fédéral.

CHRONOMETRAGE

Les calculs ci-dessous sont une base minimum dans le cadre de la formation d'un arbitre régional.

	3h	49'	23"	5/10
+	2h	53'	59"	8/10
	5h	102'	82"	13/10
			+ 1"	- 10/10
	5h	102'	83"	**3/10**
		+ 1'	- 60"	
	5h	103'	**23"**	**3/10**
+	1h	- 60'		
	6 h	**43'**	**23"**	**3/10**

Report retenues : 1 1 1 1

	3h	49'	23"	5/10
+	2h	53'	59"	8/10
	6h	**43'**	**23"**	**3/10**

<u>Nota :</u> la présentation de l'opération de gauche (calcul et commentaires) doit permettre à un non initié d'effectuer les reports des unités complémentaires avec les explications ci-dessous :
La ligne 3 constate l'addition des temps unité par unité.
13/10 de seconde équivalent à **1" et 3/10**.
Aux 82 secondes, vient donc se rajouter la seconde excédentaire émanant des 10èmes, soit 83 secondes ou **1' et 23**".
Aux 102 minutes, vient donc se rajouter la minute excédentaire émanant des secondes, soit 103' ou **1h et 43'**.
Aux 5 heures, vient donc se rajouter l'heure excédentaire émanant des minutes soit **6h**. Le résultat définitif est donc de **6h 43' 23" 3/10èmes**
En pratique, le chronométreur effectuera ces reports en cours d'opération, présentation de droite.

OPERATION AVEC LA CALCULETTE :

3 [° ' "] 49 [° ' "] 23 [.] 5 [° ' "] [+] 2 [° ' "] 53 [° ' "] 59 [.] 8 [° ' "] [=] [SHIFT] [° ' "] , le résultat ci-après apparaît : 6° 43° 23.3, soit **6h 43' 23" 3/10.**

SOUSTRACTION DE TEMPS :

A	**6h**	**47'**	**31"**	**7/10**
	- 3h	58'	45"	9/10
			- 1"	+ 10/10
			30"	17/10
		-1 '	+ 60"	
		46'	90"	17/10
	- 1h	+ 60'		
a	**5h**	**106'**	**90"**	**17/10**
	- 3h	58'	45"	9/10
	2h	**48'**	**45"**	**8/10**

converti en cours d'opération :

5h	106'	90"	17/10
6h	**47'**	**31"**	**7/10**
- 3h	58'	45"	9/10
2h	**48'**	**45"**	**8/10**

<u>Nota :</u> La présentation de l'opération de gauche permet à un non-initié de comprendre comment on a converti **A (6h 47' 31" 7/10)** en **a (5h 106' 90" 17/10).**
En pratique, un chronométreur effectuera ces calculs en une opération directe en intégrant ces conversions de tête, lors du calcul dixièmes, secondes, minutes et heures.

OPERATION AVEC LA CALCULETTE :

6 [° ' "] 47 [° ' "] 31 [.] 7 [° ' "] [-] 3 [° ' "] 58 [° ' "] 45 [.] 9 [° ' "] [=] [SHIFT] [° ' "] , le résultat ci-après apparaît : 2° 48° 45.8, soit **2h 48' 45" 8/10.**

DIVISION DE TEMPS :

6H	37'	45"		4
2 x				
60'	=120			**1h**
	157			**39'**
	1 =	60"		
		105"		**26"**
		1" =	100/100	**25/100**

Le résultat en gras apparaît verticalement, soit : **1h 39' 26" 25/100èmes**.

OPERATION AVEC LA CALCULETTE :

6 [° ' "] 37 [° ' "] 45 [° ' "] [÷] 4 [=] la machine affiche 1°39°26.2 au lieu de 1°39°26°25

CACUL DE MOYENNE

La moyenne **s'arrondit au mètre inférieur**

D = distance en kilomètres
T = temps en heures, minutes, secondes
M = moyenne en kilomètres/heure

<u>Calcul d'une moyenne :</u>
distance: 147,600 km en 3 h 16' 47'':
M = D : T

<u>Méthode sans calculette Casio</u>
3 h = 3 x 3600'' 10800''
16' = 16 x 60'' = 960''
47'' 47'' soit: **11807''**

$$\frac{147{,}600 \text{ km} \times 3600''}{11807''} = 45.003811 \text{ km/h}$$, on retiendra: **45.003 km/h**

DELAI D'ELIMINATION

Calculer le délai d'élimination ainsi que le temps limite d'arrivée sachant que le délai est de 8% et que le temps du premier coureur est de : 3h 15' 45''

Le calcul de délai s'arrondit **TOUJOURS** à la seconde supérieure.

(3h 15' 45'') x 8 / 100 =
ou
3h 15' 45'' x 0,08 =

} 15'39'' 6/10ème soit un délai de 15'40''

Temps limite d'arrivée

Temps de course du premier			3h	15'	45''
Délai d'élimination	8%	+		15'	40''
Temps limite d'arrivée		=	3h	31'	25''